

PROCÈS-VERBAL Conseil municipal du 14 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de présents : 24
Nombre de pouvoirs : 01
Nombre de votants : 25

Convocation transmise le 8 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de MELLE, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil municipal de la mairie de Melle, sous la présidence de Monsieur Sylvain Griffault, Maire.

Présent·es :

BASSEREAU Véronique	COUTINEAU Liliane	MANGUY Fabienne
BERNARD RIVIERE Mélanie	DALLAUD Hélène	OUVRARD Pierre
BERTRAND Johnny	FACHIN Céline	PENIGAUD Jean-Christophe
BILLAUD Line	GICQUIAUD Floriane	PUTEAUX Sylvain
BRAUD David	GIRAULT Anne	SABOURIN BENELHADJ Muriel
BRUNET Pascal	GRIFFAULT Sylvain	SERVANT Françoise
CHAUVET Christophe	KLINGLER Sarah	SIMIONI Jean-François
COURTIN Béatrice	LABROUSSE Christophe	TEXIER Jérôme

Absent·es ayant donné pouvoir :

TOUZOT Alain à LABROUSSE Christophe

Absents excusés :

DIAZ TORRES GOITIA Elsa	LOGETTE Kévin	RIVASSEAU Magali
FOISSEAU Josette	POTHIER François	VEZIEN Christian
LACOTTE Claude		

Désignation à main levée et à l'unanimité :

- du Secrétaire de séance : Sylvain Puteaux
- de l'Auxiliaire du secrétaire de séance : Xavier Perrin

SG

JP

Information/ Décisions prises par M le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées le 15 novembre 2023

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°4

26-nov-25	Décision n°79 / Aire Gens du voyage : achat remorque pour transformation en sanitaire d'appoint	4 000 €	CCMP - Melle
11-déc-25	Décision n°82 / Aménagement du centre-ville de Melle : réalisation d'une maîtrise d'œuvre puis réalisation d'une esquisse programmatique	82 419,73 €	Phytolab - Nantes
05-janv-26	Achat de gazole pour CTM	8 250 €	Fallourd - St Maixent l'E.

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°5 (loyer mensuel net de TVA)

18-nov-25	Décision n°77 / Signature d'un bail de location de la tiny house n°2	230 €	à M et Mme Lamonerie
18-nov-25	Décision n°78 / Signature d'un bail de location du bureau 104 du Centre Saint Joseph	142,45 €	à Bio Nouvelle-Aquitaine
26-nov-25	Décision n°80 / Signature d'un bail de location de la place de parking n°3 dans le parking municipal sis rue Clément Reigné à Melle	28,40 €	avec Monsieur Noël Renaudeau

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°26

11/12/2025	Décision n°81 / Projet d'aménagement du centre-bourg de Paizay le Tort : demande de financement au titre du Fonds de solidarité départementale	Fonds de solidarité départementale : 130 368,40 € Fonds MAIF pour le vivant : 300 000 € Agence de l'eau Adour Garonne : 20 000 € FEDER : 20 000 € Autofinancement : 797 379,27 € Total= 1 267 747,67 €	auprès du Département
23/12/2025	Décision n°87/ Modification décision n°81 suite demande CD79	Fonds de solidarité départementale : 130 368,40 € Fonds MAIF pour le vivant : 300 000 € Agence de l'eau Adour Garonne : 20 000 € FEDER : 20 000 € Autofinancement : 796 121,67 € Total= 1 266 490,07 €	auprès du Département

Décisions prises dans le cadre d'une délégation ponctuelle

16-déc-25	Décision n°86 / Budget général - Décision modificative : transfert de crédits en section d'investissement - dépenses	3 450,00 €	pour la mission d'ingénierie "écoquartier" et pour la Ferme du Maillet
-----------	--	------------	--

Céline Fachin demande si l'achat de la remorque-wc se fait à la Communauté de communes Mellois en Poitou ; le Maire indique que la CCMP en ayant deux, la commune saisit l'opportunité.

Céline Fachin s'interroge sur la durée de la location de la tiny-house ; le Maire lui confirme que c'est sur la saison.

Céline Fachin demande des précisions sur la décision n°86 ; le Maire précise que cela concerne Paizay-le-Tort.

 SG

Sommaire

Information/ Décisions prises par M le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées le 15 novembre 2023.....	2
01) Acquisition de terres agricoles dans le cadre du contrat territorial Re-Resources	4
02) Création d'un atelier d'art dans l'espace Goirand- validation de l'avant-projet.....	5
03) Travaux de démolition d'un ancien restaurant dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de la commune déléguée de Paizay-le-Tort, Melle : validation du projet, autorisation à déposer les autorisations d'urbanisme et attribution d'un marché de travaux de démolition .	7
04) Travaux de rénovation de la salle Saint Jo sport : attribution des marchés de travaux..	10
05) Acquisition d'une petite bande de terrain chemin des Perruquiers à Melle.....	13
06) Acquisition d'une parcelle de terrain en bord de RD 950 à Melle	14
07) Cession d'une petite bande de terrain 5 rue du Petit Bois sur la commune déléguée de Saint-Martin-lès-Melle.....	15
08) Bilan 2025 des acquisitions et cessions immobilières.....	16
09) Budget général : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget prévisionnel 2026	17
10) Modalités d'évaluation et de prise en charge financière des dégradations causées aux biens communaux et au domaine public communal	18
11) Évolution de carrière d'agents municipaux : promotion interne et avancements de grade 2026	20
12) Archives communales : renouvellement du contrat de projet d'archiviste sur un emploi non permanent à temps non complet (15/35ème), créé par la délibération n°100 du 6 septembre 2023.....	21
13) Biennale d'art contemporain 2026 : création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité (médiateurs)	22
14) SOS Méditerranée : attribution d'une subvention.....	22
15) Participation au dispositif pédagogique « Mon territoire au fil de l'eau » et convention avec le Graine Poitou-Charentes, le SERTAD et la commune de St Romans.....	23

SG
SP

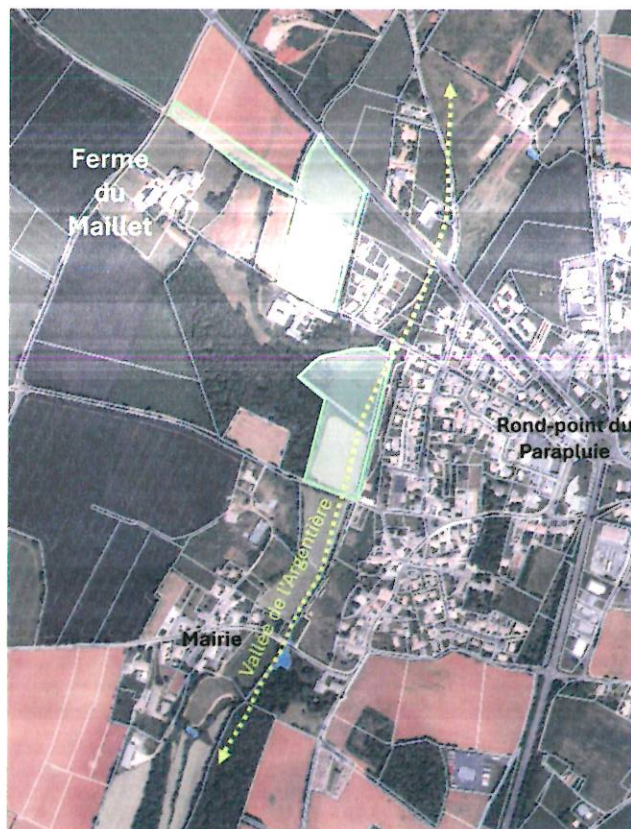
01) Acquisition de terres agricoles dans le cadre du contrat territorial Re-Sources

Vu la délibération n°114 du 16 octobre 2024 sur la signature de la convention cadre avec la SAFER relative à la surveillance et à la maîtrise foncière ;

Vu la délibération n°6 du 29 janvier 2025 portant sur la mise en réserve de la ferme Le Maillet par la SAFER pour le compte de la commune de Melle ;

Suite au courrier de la SAFER en date du 4 décembre 2025 informant de la rétrocession de certaines parcelles de cette ferme à la commune ;

Dans le cadre du programme Re-sources sur l'aire d'alimentation de captage de la Chancelée, dont la commune de Melle est signataire, le SERTAD a conclu une convention avec la SAFER pour la réalisation d'une étude d'animation foncière, sur l'ensemble du périmètre de captage de l'eau potable. La ferme Le Maillet, située dans cette aire de captage a été acquise par la SAFER avec un pré-financement de la part de la commune. Suite à cette acquisition, la SAFER a attribué à la commune de Melle une surface agricole totale de 8 ha 48 a 23 ca. La SAFER demande le paiement de ces terrains à hauteur de 97 726,60 € TTC.



Le coût et le plan prévisionnel de financement s'établissent comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Acquisition de parcelles agricoles auprès de la SAFER	97 726,60 €	Agence de l'eau Adour-Garonne	48 863,00 €
		Auto-financement	48 863,60 €
Total euros TTC	97 726,60 €	Total euros TTC	97 726,60 €

La commune a deux projets distincts pour ces terres agricoles :

- 1) Une très large majorité des 8 ha 48 a 23 ca seront mis à la location pour le propriétaire de la ferme Le Maillet afin de lui permettre d'avoir assez de terres pour faire vivre son exploitation.
- 2) Une petite partie de cette surface sera utilisée pour prolonger l'ancienne voie romaine et un chemin.

Sur la base du courrier envoyé par la SAFER, et après en avoir débattu, l'assemblée décide à l'unanimité moins 4 votes Contre :

- d'approuver le projet et les coûts et plan prévisionnel de financement,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

Céline Fachin se déclare étonnée d'avoir découvert ces informations dans le bulletin. Floriane Gicquiaud et le maire répondent que la délibération précédente l'annonçait, et que cela a été évoqué déjà trois fois en conseil.

Jérôme Texier demande des précisions sur le bornage qui lui sont apportées.

Véronique Bassereau demande pourquoi ces terres ont un tel coût et pourquoi ce n'est pas la ferme qui en a fait l'acquisition.

Le maire répond que ces terrains ne sont plus constructibles en mars ; si on avait attendu un an, le propriétaire n'aurait pas été intéressé.

C'est la SAFER qui a fait l'estimation à 1,80 € du m² (18 000 € l'hectare). Le terrain reviendra à l'agriculture (financement à 50%) et la garantie de bonne fin est estimé à environ de 20 000€. Des subventions pouvant être sollicitées au niveau du Département et de la Région, ce reste à charge pourrait encore baisser.

Floriane Gicquiaud rappelle qu'il s'agit d'une opération qui permet de sanctuariser au moins 30 ha en zone biologique, avec le soutien de nombreux partenaires.

Jean-Christophe Pénigaud demande si la municipalité souhaite ouvrir sur la propriété Château de Chaillé, en particulier l'Allée des Noyers qui fait la connexion avec la départementale. Le Maire confirme qu'il faudra effectivement travailler avec les propriétaires du Château de Chaillé pour permettre le passage au travers de cette allée et relier le nouveau chemin avec le Clos de Bérénice.

02) Création d'un atelier d'art dans l'espace Goirand- validation de l'avant-projet

La commune de Melle a engagé, depuis le début du mandat municipal, une réflexion globale sur la redynamisation de son centre-bourg, afin d'en renforcer l'attractivité tout en confortant son identité culturelle, patrimoniale et paysagère. La stratégie s'appuie notamment sur une

dynamique d'économie créative notamment perceptible au sein du quartier Ménoc qui s'oriente dans le cadre d'un dispositif d'Ecoquartier culturel et créatif. C'est au cœur de ce quartier que prend place ce projet de création au sein de la salle actuellement dénommée Jeanne d'Arc.

La vocation principale de cette salle sera de :

- proposer un atelier de travail pour des résidences artistiques, la Biennale internationale d'art contemporain mais également des ateliers récurrents ou temporaires de pratiques artistiques dans le cadre de la dynamique EcoQuartier créatif avec les acteurs locaux (grand espace de travail, sanitaires, kitchenette, réserve) ;
- créer des sanitaires PMR accessibles depuis l'extérieur, à destination du grand public lors d'événements organisés sur le site.

Située sur les remparts de la ville, la salle dite Jeanne d'Arc est un bâtiment ancien de qualité, d'une superficie d'environ 100 m². Elle a été rétrocédée à la commune de Melle par la Communauté de communes Mellois en Poitou à la suite de l'aménagement du quartier de l'ancien hôpital : création du siège de la Communauté de communes par l'intercommunalité et création de l'Espace Goirand, du jardin public et d'une scène de plein air par la commune. Si elle accueillait auparavant des chambres de l'ancien hôpital, tout élément d'aménagement intérieur a aujourd'hui disparu laissant place à une grande pièce vide. La rénovation de cette friche permet d'être économe en foncier et démonstrateur de rénovation du patrimoine. Le bâtiment est situé au cœur de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), le projet appelle donc un avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Des échanges ont donc été réalisés afin d'adapter le bâtiment au projet. Une large ouverture sera notamment créée afin d'accueillir les œuvres potentielles de grande dimension. La composition de la façade sera ainsi repensée, en s'appuyant sur le style « art nouveau », employé pour marquer l'esthétique du bâtiment et renforcer son statut d'équipement artistique. Des menuiseries bois double vitrage seront installées. Pour tenir compte de l'enjeu patrimonial et du style art nouveau souhaité, elles seront réfléchies en lien avec la ferronnerie d'art qui sera créée à cette occasion. Le bâtiment sera isolé en matériaux biosourcé, en chanvre, afin d'utiliser une ressource locale.

Une mission d'accompagnement a été lancée auprès de Ribot Ingénierie pour la rénovation du bâtiment, situé au cœur de l'espace Goirand.

Le coût prévisionnel des travaux est d'environ 360 000 € HT. Le projet est soutenu par les Fonds Européens LEADER.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	360 000,00 €	Fonds européens	124 000,00 €
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	15 425,00 €	Région	75 085,00 €
Etude structure (ETIS)	2 700,00 €	Fonds vert rénovation énergétique	64 000,00 €
Relevé topographique	1 000,00 €	Sous-total subventions	263 085,00 €
Diagnostic amiante	1 000,00 €	Autofinancement	215 145,00 €
Mission contrôle technique	2 500,00 €		

Mission Sécurité Protection Santé	1 500,00 €		
Sous-total dépenses éligibles aux financements	384 125,00 €		
Assurance dommage ouvrage	3 600,00 €		
Aléas	10 000,00 €		
Appel d'offre/publicité	800,00 €		
Total € HT	398 525,00 €		
TVA (20%)	79 705,00 €		
SOUS TOTAL € TTC	478 230,00 €		478 230,00 €

Après en avoir débattu, l'assemblée décide à l'unanimité moins 3 votes Contre et 2 abstentions :

- d'approuver le projet (stade d'avant-projet) ;
- d'approuver le coût et le plan de financement prévisionnels, tels que présentés ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les co-financeurs potentiels identifiés et signer tout document afférent au dépôt des dossiers de demande de subvention ;
- d'autoriser M. Le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires ;
- d'autoriser la poursuite du projet.

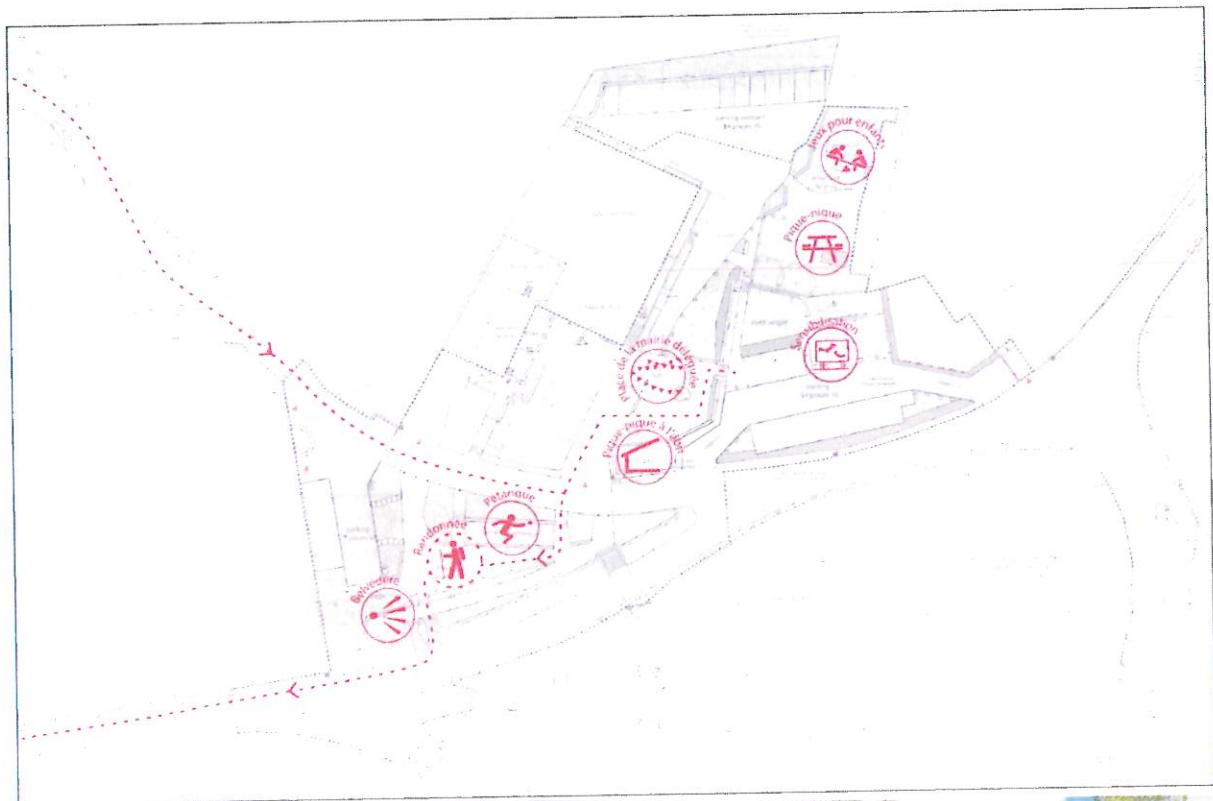
03) Travaux de démolition d'un ancien restaurant dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de la commune déléguée de Paizay-le-Tort, Melle : validation du projet, autorisation à déposer les autorisations d'urbanisme et attribution d'un marché de travaux de démolition

Vu la délibération n°117 du 16 octobre 2024 confiant le marché d'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-ville et du centre-bourg de Paizay-le-Tort.

Vu la décision n°47 du 22 mai 2025 confiant à l'agence Phytolab le marché subséquent n°2 pour l'aménagement du centre-bourg de Paizay-le-Tort.

À la suite de la réalisation d'une esquisse d'aménagement et d'un chiffrage du projet d'aménagement du centre-bourg, il a été décidé de confier à l'agence Phytolab une mission de maîtrise d'œuvre complète. La phase d'étude arrive à son terme.

Le projet intègre une mise en valeur paysagère avec la création d'une placette marquant le centre-bourg et la vue sur la vallée en contrebas ; le déplacement du cabinet d'infirmiers au niveau de la mairie actuelle ; le déplacement de la mairie au niveau de la salle de conseil municipal ; la démolition de l'ancien restaurant et construction en lieu et place d'un abris à chauves-souris ainsi que l'aménagement d'un parking perméable.



Les coûts et le plan prévisionnel de financement s'établissent comme suit :

Dépenses	Montant prévisionnel	Recettes	Montant
Abris à chauves-souris * (démolition friche et construction)	91 067,87 €	Fonds de solidarité départementale	130 000,00 €
Déplacement et aménagement du cabinet infirmiers	36 200,00 €	Fonds MAIF pour le vivant (dépenses éligibles*)	300 000,00 €
Déplacement et aménagement de la mairie	72 956,00 €	Agence de l'eau Adour Garonne	20 000,00 €
Création de sanitaires publics	20 000,00 €	FEDER	20 000,00 €
Ouverture du préau existant	45 000,00 €	Autofinancement	1 006 734,87 €
Voirie et réseaux divers	324 719,80 €		
Aménagements paysagers	385 019,54 €		
Enfouissement des réseaux	138 668,93 €		

Honoraires de maîtrise d'œuvre	100 400,25 €		
Etudes connexes (topographique, amiante, géotechnique, structure, assainissement)	12 110,00 €		
Mission Sécurité Protection Santé	4 470,00 €		
Aléas	50 000,00 €		
Total € HT	1 230 612,39 €		
TVA (20%)	246 122,48 €		
SOUS TOTAL € TTC	1 476 734,87 €		1 476 734,87 €

Afin de réaliser les premiers travaux, de démolition de l'ancien restaurant dans une période propice à la préservation des chauves-souris (espèce protégée) sur le site, cette première phase de travaux sera réalisée dès février 2026. Les infirmiers seront accueillis de manière provisoire dans la salle de conseil municipal actuelle. La mairie sera de ce fait fermée le temps des travaux. Une deuxième phase de travaux bâtis se déroulera du printemps 2026 à septembre 2026. Cette phase débutera par l'aménagement du cabinet infirmiers afin qu'ils intègrent leurs locaux définitifs à l'été 2026. Les travaux d'aménagement de la mairie se dérouleront ensuite, pour une ouverture de l'accueil au dernier trimestre 2026.

Pour lancer la première phase de travaux de démolition de l'ancien restaurant, une consultation d'entreprises a été effectuée sur la plateforme d'acheteur de la commune, du 2 octobre 2025 au 20 octobre 2025, selon une procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique. La consultation s'est portée sur ce lot unique.

Deux entreprises ont remis une offre : FAURE JOSSELYN et ADTP.

L'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre selon les critères de pondération suivants :

Valeur technique de l'offre : 60%, Prix : 40%.

Sur la base du rapport d'analyse des offres et des éléments précités, et après en avoir débattu, l'assemblée décide à l'unanimité moins 4 votes Contre :

- d'approuver le projet et les coûts et plan prévisionnel de financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires,
- d'attribuer le marché de travaux à la société FAURE JOSSELYN, domiciliée 10 rue des Touzeaux, 17460 Chermignac, pour un montant de 45 070,75€ soit un montant TTC de 54 084,90€,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

Handwritten signatures: a stylized 'F' and 'SC'.

Véronique Bassereau demande si on va dépenser 91 K€ pour les chauves-souris et si nous perdons des places de parking.

Le Maire répond que l'ensemble s'appelle « l'abri aux chauve-souris ». Le fonds MAIF pour le vivant pourrait en financer une bonne partie avec une demande de 300 000 €, cette somme correspond à plusieurs lignes de dépenses sur l'ensemble de l'aménagement dont la partie dédiée aux chiroptères.

Christophe Chauvet répond que le projet a juste fait perdre 9 places pour une qualité globale du village appréciée lors de la réunion publique.

Fabienne Manguy se dit vraiment impressionnée par la qualité des aménagements du patrimoine sur ce projet comme sur les précédents.

Jérôme Texier demande pourquoi les sommes de décision et celles de la délibération ne sont pas les mêmes. Le Maire répond que le plan de financement de la délibération arrondit les sommes et n'intègre pas les aléas.

04) Travaux de rénovation de la salle Saint Jo sport : attribution des marchés de travaux

Vu la délibération n°43 du 10 avril 2024 approuvant le projet au stade esquisse,
Vu la délibération n°9 du 29 janvier 2025 approuvant le projet au stade APD, validant le passage au forfait de rémunération définitif et autorisant à déposer les autorisations d'urbanisme,

Considérant les demandes de financement réalisées et obtenues, à savoir la DETR à hauteur de 300 000 €, le projet de territoire Mellois en Poitou à hauteur de 200 000 € (attente de confirmation du Leader à hauteur de 150 000 €),

Une consultation d'entreprises a été effectuée sur la plateforme d'acheteur de la commune, du 21 novembre 2025 au 12 décembre 2025, selon une procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique. La consultation a porté sur l'ensemble des 16 lots de travaux. De nombreuses offres ont été reçues. Néanmoins aucune offre n'a été reçue pour le lot 5 Couverture – bacs acier – bardage et le lot 13 Equipements sportifs. Il sera proposé de réaliser pour le lot 5, une négociation sans publicité, ni mise en concurrence préalables conformément à la possibilité ouverte par les dispositions de l'article L 2122-1 du code de la commande publique et pour le lot 13, de consulter de nouveau selon une procédure adaptée compte tenu de l'absence d'urgence à attribuer ce lot.

L'analyse des offres a été réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre selon les critères suivants : valeur technique à hauteur de 60 % et prix à hauteur de 40 %. La valeur technique a été analysée en prenant compte la qualité des matériaux et de l'offre technique, la méthodologie proposée (prenant en compte le déroulement du chantier en site occupé par des activités voisines), les moyens humains, les qualifications et références, ainsi que le délai d'exécution et les dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales. Des clauses d'insertion sociale ont par ailleurs été définies et seront mises en œuvre par les entreprises. Au total, 405 heures seront réalisées en insertion sociale sur l'ensemble des lots.

SB SG

Durant les travaux les associations seront accueillies dans le bâtiment Vétimarché à Saint-Léger-de-la-Martinière. Les travaux démarreront en février 2026 pour une durée d'un an.

Au regard du rapport d'analyse des offres, les entreprises mieux disantes sont les suivantes :

LOT 1 Désamiantage :

Entreprise Amiante Déconstruction Services (A.d.s), domiciliée, 5 rue Amédée Bollée, ZI La Folie Sud, 85310 La Chaize Le Vicomte, pour un montant de 33 288,80 € HT.

LOT 2 VRD – Aménagement extérieurs

Entreprise STPM, domiciliée, Mardre, Saint-Léger-de-la-Martinière, 79500 Melle, pour un montant de 120 067,36 € HT.

LOT 3 Démolition – Gros œuvre

Entreprise STPM, domiciliée, Mardre, Saint-Léger-de-la-Martinière, 79500 Melle, pour un montant de 97 033,66€ HT.

LOT 4 Charpente – Ossature bois – ITE – Bardage bois

Entreprise Pougnaud, domiciliée, 65 route de Vitré, ZA Nord, 79370 Celles-sur-Belle, pour un montant de 173 754,05 € HT.

LOT 5 Couverture bacs acier – évacuation des eaux – bardage

Absence d'offre.

LOT 6 Etanchéité – Evacuation des eaux

Entreprise Chatel Etanchéité, domiciliée, 2 et 4 rue de l'Eolienne, ZA de l'Aubépin, 17220 Salles-sur-Mer, pour un montant de 79 481,91 € HT.

LOT 7 Serrurerie

Entreprise Rambaud Métallerie, domiciliée, 82 boulevard de Thouars, pour un montant de 12 961,89 € HT.

LOT 8 Menuiseries extérieures et intérieures

Entreprise Ridoret Menuiserie, domiciliée, 70 rue de Québec, ZI Chef de Baie, 17041 La Rochelle cedex 1, pour un montant de 63 666,50 € HT.

LOT 9 Plafonds – Cloisons sèches – Isolation

Entreprise Socobat, domiciliée, 1 za Le Grand Mouton, 79110 Chef-Boutonne, pour un montant de 61 564,70 € HT.

LOT 10 Carrelage – Faïence

Entreprise Bouchet Frères, domiciliée, 67 rue Nungesser, 86580 Biard, pour un montant de 45 271,14 € HT.

LOT 11 Peinture

Entreprise Daunay-Rimbault, domiciliée, 6 rue Frida Kahlo, 79000 Niort, pour un montant de 20 610,60 € HT.

LOT 12 Sol sportif

Entreprise Sportingsols, domiciliée, 9 rue du Stade, 85250 Saint-Fulgent, pour un montant de 93 855,60 € HT.

LOT 13 Equipements sportifs

Absence d'offre.

LOT 14 Plomberie – sanitaire

Entreprise Seguin, domiciliée, 43 route de Poitiers, Saint-Léger-de-la-Martinière, 79500 Melle, pour un montant de 26 375,32 € HT.

LOT 15 Chauffage – Ventilation

Entreprise CB Elec, domiciliée, 12 avenue du Président Wilson, 79400 Saint Maixent l'Ecole, pour un montant de 75 818,70 € HT.

LOT 16 Electricité

Entreprise EEAC, domiciliée, 68 avenue de Niort, 79370 Celles-sur-Belle, pour un montant de 42 519,34 € HT.

Sur la base du rapport d'analyse des offres et des éléments précités, et après en avoir débattu, l'assemblée décide à l'unanimité :

- de déclarer infructueux le lot 5 Couverture bacs acier – évacuation des eaux – bardage et le lot 13 Equipements sportifs en raison de l'absence d'offre reçue.
- d'autoriser la mise en œuvre d'une négociation sans publicité, ni mise en concurrence préalables pour le lot 5 Couverture bacs acier – évacuation des eaux – bardage conformément à la possibilité ouverte par les dispositions de l'article L 2122-1 du code de la commande publique
- d'autoriser la mise en œuvre d'une nouvelle procédure adaptée pour le lot 13 Equipements sportifs
- d'attribuer les autres lots de marchés de travaux aux entreprises mieux disantes, selon le rapport d'analyse des offres exposé ci-avant
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

Le maire insiste sur le total inférieur de 130 K€ du budget prévisionnel.

Véronique Bassereau se demande comment se fait l'accueil à Vétimarché ; Johnny BERTRAND répond que cela se prépare depuis un an, et se fait relativement bien, des rencontres sont prévues sur l'utilisation des locaux.

Le Maire précise que cela s'est fait en réduisant les coûts au strict réglementaire eu égard à la durée.

Pour compléter la présentation détaillée faite en séance à partir du rapport d'analyse des offres, celui-ci sera annexé au procès-verbal.

05) Acquisition d'une petite bande de terrain chemin des Perruquiers à Melle

Il a été constaté en 2014 que la parcelle de terrain, appartenant aux consorts Decemme-Decossas, cadastrée section AH254, d'une superficie de 65 m² située « Chemin des Perruquiers » à Melle dans la continuité du lotissement privé Decossas-Decemme, était dans le « domaine public » (trottoirs).

Il semblerait que lors de la création du lotissement, les trottoirs ont été créés, mais sans acte administratif officiel. La commune de Melle s'était donc rapprochée du notaire de Melle, à l'époque, pour régulariser cette situation et intégrer cette parcelle dans le domaine communal. Monsieur Jean-Claude Barriquault, propriétaire au 8 impasse Champ de la Rolande à Melle, a alerté récemment la commune concernant la végétation située sur la parcelle AH254 qui envahit sa propriété.

Après vérification des services, aucun acte de vente n'a été signé permettant la mutation de cette petite bande de terrain dans le domaine public.

Vu les échanges menés avec les consorts Decemme,
Considérant la proposition écrite formulée par Madame Sandrine Decemme pour le compte des consorts Decemme-Decossas, en date du 9 septembre 2025, de céder à la commune de Melle cette bande de terrain, cadastrée AH254, d'une contenance de 65 m², à titre gracieux ;



Après en avoir débattu, l'assemblée décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AH254, d'une contenance totale de 65 m², appartenant aux Consorts Decemme-Decossas, à titre gracieux ;
- de dire que les frais d'actes et autres accessoires à la vente seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession par vente de gré à gré dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

06) Acquisition d'une parcelle de terrain en bord de RD 950 à Melle

Une parcelle de jardin non constructible, cadastrée section AK 21, d'une superficie de 1593 m² située « Champs de la Route » au bord de la RD950 en entrée de ville de Melle, est à vendre.

Madame Viviane Rousseau, propriétaire en indivision avec ses enfants et petit-enfant, a proposé à la commune de Melle, d'acquiescer ladite parcelle. Si aucune possibilité de construction n'existe sur cette parcelle, celle-ci est identifiée dans un cône de vue donnant sur le centre-ville ancien au sein de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Par ailleurs, ce terrain ainsi que les terrains limitrophes, sont inscrits au PLU de Melle en 2018 comme emplacements réservés pour mise en valeur du cône de vue sur la ville de Melle le long de la RD 950.

De ce fait, elle représente un intérêt pour la collectivité. Elle est également située à un endroit stratégique pour implanter un parking d'entrée de ville. Cette parcelle surplombe le Chemin de la Découverte. Il serait intéressant de relier les deux par le biais d'autres acquisitions à négocier. Une négociation a été menée avec les propriétaires.

Considérant la proposition écrite formulée par Madame Viviane Rousseau et ses enfants et petit enfant, de céder à la commune de Melle ce terrain, au prix de 3 € du m², soit 4 800 € net de TVA ;



Conformément à la négociation menée, et après en avoir débattu, l'assemblée décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AK 21, d'une contenance totale de 1593 m², appartenant aux Consorts ROUSSEAU, pour 4 800 € net de TVA ;
- de dire que les frais d'actes et autres accessoires à la vente seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession par vente de gré à gré dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

07) Cession d'une petite bande de terrain 5 rue du Petit Bois sur la commune déléguée de Saint-Martin-lès-Melle

Monsieur André Griffaud est propriétaire au 5 rue du Petit Bois sur la commune déléguée de Saint-Martin-lès-Melle. Il existe entre sa propriété et le trottoir communal une bande de terrain, cadastrée 279AC27, d'une contenance de 143 m² (d'une largeur d'environ 2,40 m et 58 m de longueur) qui donne accès à sa propriété. Cette bande de terrain se trouve enclavée dans sa propriété suite à l'édification d'une clôture en parpaing réalisée par ses soins, il y a des années.

Monsieur Griffaud s'est aperçu que cette bande de terrain était communale et a donc pris contact avec la commune pour proposer de l'acquérir.

Vu l'implantation de la bande de terrain communale,

Vu les échanges menés avec Monsieur Griffaud,



Après en avoir débattu, l'assemblée décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession de la parcelle 279AC27, d'une contenance totale de 143 m², à Monsieur André Griffaud, à titre gracieux ;
- de dire que les frais d'actes et autres accessoires à la vente seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession par vente de gré à gré dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Jérôme Texier demande si l'acquéreur ne pourrait pas s'acquitter des frais de notaire ; Le Maire répond que ceux-ci sont très faibles et qu'ils seront pris en charge par la commune. En effet, il s'agit là d'une régularisation qui n'avait pas été faite sur un projet porté par la commune et qui remonte à plus de 30 ans.

08) Bilan 2025 des acquisitions et cessions immobilières

Conformément à l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée prend acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année précédente, retracé par le compte administratif, auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2025, et ayant fait l'objet d'une délibération distincte au cours de l'exercice 2025, sont les suivantes :

Acquisitions en 2025 :

- Délibération n°3 du 29 janvier 2025 :
Décidant l'acquisition des locaux de l'ancienne école Jules Ferry cadastrés AN398 et AN400 d'une superficie totale de 146 m², situés 6-8 rue Jules Ferry à Melle, appartenant à la Communauté de Communes Mellois en Poitou, pour un montant de 100 000 € net de TVA ;
- Délibération n°4 du 29 janvier 2025 :
Décidant l'acquisition de l'ancien Centre des Impôts de Melle cadastré AI34 et AI35 d'une superficie totale de 1 316m², situé 4-6 rue Croix Paillère à Melle, appartenant à la Communauté de Communes Mellois en Poitou, pour un montant de 171 500 € net de TVA ;
- Délibération n°7 du 29 janvier 2025 :
Décidant l'acquisition d'un terrain attenant au Centre Technique Municipal cadastré AM458, d'une superficie totale de 18 569 m², situé Chemin de Baudroux à Melle, appartenant à Monsieur Philippe Joulain, pour un montant de 145 000 € net de TVA ;
- Délibération n°64 du 21 mai 2025 :
Décidant l'acquisition des parcelles bâties situées 12-14 Grand Rue à Melle, cadastrées AI 335 et AI336, d'une superficie totale de 144 m², appartenant à l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine, pour un montant de 127 576,07 € TTC

Cessions en 2025

- Délibération n°2 du 29 janvier 2025 :
Décidant la cession du bâtiment « les Remparts » cadastré AI789, d'une superficie totale de 608 m², situé 4 rue des Remparts à Melle, à la Communauté de Communes Mellois en Poitou, pour un montant de 950 000 € net de TVA ;
- Délibération n°5 du 29 janvier 2025 :
Décidant la cession de la maison d'habitation cadastrée 173C728, d'une superficie totale de 922 m², située 4 route des Morpanes à Mazières-sur-Béronne, à Madame Linda Bonneau, pour un montant de 85 000 € net de TVA ;
- Délibération n°50 du 89 avril 2025 :
Décidant la cession d'une bande de terrain cadastrée AE 341, d'une superficie totale de 114 m², située dans le lotissement la Fosse aux Chevaux, à Madame Delphine Heurtebise, pour un montant de 6 840 € TVA sur marge incluse ;

- Décision n°28 du 05 mars 2025 par délégation ponctuelle (en application de la délibération n°103 du 22 septembre 2015 donnant délégation au Maire de vendre les terrains) :

Cession d'une parcelle de terrain au lotissement « la Fosse aux Chevaux » située 5 rue Théodore Girard à Melle cadastrée AE 210, d'une contenance de 433 m² et d'une parcelle à usage de stationnement cadastrée AE 249 d'une contenance de 14 m², à Madame Françoise Tessier, pour un montant de 29 980 €, TVA incluse.

Après cet exposé, l'assemblée décide à l'unanimité de prendre acte de la tenue de ce bilan.

Muriel Sabourin-Benelhadj évoque une cession aux Epinats qui n'a pas fait l'objet de délibération. Le Maire l'invite à revenir vers lui avec plus d'éléments car il ne peut y avoir de cession sans délibération. Des recherches vont être faites et l'information sera portée au conseil du mois de février le cas échéant.

09) Budget général : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget prévisionnel 2026

L'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ouvre la possibilité à l'assemblée délibérante, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager et mandater les dépenses d'investissement "dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par programme et article budgétaire d'exécution.

Considérant la nécessité de procéder à l'engagement, la liquidation et au mandatement de certaines sommes pour une bonne gestion des affaires communales avant le vote du budget prévisionnel 2026,

Après en avoir débattu, l'assemblée décide à l'unanimité moins 2 abstentions de faire application de cette faculté à hauteur de 248 200 € TTC comme suit :

SP SG

Programme	Compte	Fonction	Objet	Montant
Programme 091 « Bâtiments communaux »	21318	312	Démolition et désamiantage de l'ancien restaurant et gros œuvre pour l'abri à chauve-souris + toiture du bâtiment Tapis Vert	155 000,00 €
Programme 100 "Matériel technique"	2152	847	Signalétique nouvelle "zone à 30"	20 000,00 €
	2158	20	Matériel technique	10 000,00 €
Programme 93 " Voirie"	2151	845	Aménagement marquage zone à 30	15 000,00 €
Programme 135 "Œuvres d'art"	21611	316	Achat d'œuvre d'art	20 000,00 €
Programme 099 "Matériel administratif"	2051	020	Achat du module de gestion de la dette sur Civil Net Finances et achats de modules Mainti4 (cartographie)	11 600,00 €
	21838	020	Matériel administratif : achat de matériel informatique (PC obsolète)	10 000,00 €
	21848	020	« Autre matériel de bureau et mobilier » : achat de mobilier	5 000,00 €
Programme 204 "Subvention d'équipements versés"	20415342	1	participation pluriannuel d'investissement au 4b	1 600 €
Total				248 200,00 €

Céline Fachin demande à quoi correspond cette œuvre d'art ; le Maire explique que cette œuvre a été dégradée durant la Biennale et que la galerie menaçait la commune d'un contentieux tout en proposant sa destruction et le paiement d'une indemnité. Après expertises diverses et plutôt que de la détruire, nous avons décidé de l'acheter tout en engageant la responsabilité de l'ancien commissaire d'exposition.

10) Modalités d'évaluation et de prise en charge financière des dégradations causées aux biens communaux et au domaine public communal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil, et notamment son article 1240 qui dispose que : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

Vu les Code de la voirie routière et ses articles R 116-1 et 116-2,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code pénal, et notamment son article 322-1,

Vu le dépôt de plainte effectué le 20 décembre 2025 auprès des services de gendarmerie à la suite de dégradations commises sur le territoire communal,

Considérant que la commune peut être amenée à subir des dégradations volontaires ou involontaires affectant ses biens et son domaine public,

Considérant que ces dégradations peuvent nécessiter des interventions urgentes et complexes de remise en état, impliquant des moyens humains, matériels et financiers importants,

Considérant la nécessité de disposer d'un cadre général, objectif et transparent permettant d'évaluer les préjudices subis et d'en organiser la prise en charge financière par les auteurs identifiés,

Considérant que la présente délibération a pour objet de définir les modalités d'évaluation des coûts réels supportés par la commune au titre de la remise en état,

Il est rappelé à l'assemblée que toute dégradation causée aux biens communaux ou au domaine public communal engage la responsabilité financière de son auteur, conformément aux dispositions de l'article 1240 du Code civil. En conséquence, la commune est fondée à obtenir la réparation intégrale du préjudice subi.

Le montant du préjudice est évalué sur la base des coûts réels et justifiés supportés par la commune pour la remise en état des biens et du domaine public, sans préjudice des poursuites pénales éventuelles.

Cette évaluation peut notamment comprendre, sans que cette liste soit limitative :

- les interventions réalisées en régie communale, incluant le temps de travail des agents, l'utilisation des engins et matériels communaux, les consommables, carburants et équipements de protection individuelle ;
- la valorisation des moyens matériels et humains mis à disposition par d'autres personnes publiques, dans le cadre de conventions ou de mises à disposition ponctuelles ;
- les prestations réalisées par des entreprises extérieures, incluant les travaux de nettoyage, de remise en état, de voirie, de réseaux ou de bâtiment ;
- les frais liés à l'enlèvement, au transport, au traitement et à l'élimination des déchets, y compris lorsque ceux-ci relèvent de filières réglementées ou spécialisées ;
- les frais liés à la gestion de déchets dangereux ou polluants, notamment en cas de présence d'amiante, de produits agricoles, industriels ou assimilés ;
- les frais d'analyses, de diagnostics, d'expertises, de dépollution ou de mesures environnementales, notamment en cas d'atteinte ou de risque d'atteinte aux cours d'eau, aux sols ou aux aires de captage ;
- les frais de sécurisation des sites, de signalisation, de balisage et de protection des usagers.

Lorsque les opérations de remise en état s'inscrivent dans la durée ou lorsque certains coûts ne peuvent être immédiatement déterminés, l'évaluation du préjudice peut être complétée ou actualisée au fur et à mesure de l'identification des dépenses définitives engagées par la commune.

La commune se réserve le droit d'engager toute démarche amiable, transactionnelle ou contentieuse nécessaire à l'obtention du remboursement des sommes dues par les auteurs identifiés des dégradations.

Le recouvrement des sommes pourra être engagé sur la base des justificatifs établissant la réalité et le montant du préjudice, dans le respect des règles applicables à la comptabilité publique et des décisions juridictionnelles ou accords amiables intervenus.

La présente délibération a un caractère général et permanent. Elle ne crée aucun droit nouveau ni obligation nouvelle, mais formalise les modalités d'évaluation des préjudices subis par la commune.

Elle est applicable aux dégradations constatées à compter de son entrée en vigueur et peut être utilisée comme cadre méthodologique pour l'évaluation de préjudices antérieurs, sans effet rétroactif sur le principe de responsabilité.

Après cet exposé, l'assemblée décide à l'unanimité moins 4 votes Contre :

- à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à engager, le cas échéant, les procédures correspondantes.

Véronique Bassereau demande si les déchets sur le terrain privé et public au Pinier seront enlevés ; le Maire répond que les solutions d'enlèvements sont encore à l'étude afin de le valoriser et le financer, au titre de la salubrité publique.

Jérôme Texier demande si cette délibération était vraiment nécessaire ; le Maire répond qu'elle était nécessaire afin de consolider les actes et contentieux à intervenir dans le cadre des plaintes déposées.

11) Évolution de carrière d'agents municipaux : promotion interne et avancements de grade 2026

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

La présente délibération vise à entériner la promotion interne d'une part, et l'avancement de grade d'autre part, de certains agents municipaux.

Faire évoluer un agent dans sa carrière dans ces deux cas nécessite de créer un nouveau poste (délibération de la compétence du conseil municipal), de l'y nommer (arrêté du maire-employeur) et de supprimer le poste ainsi libéré s'il n'est pas envisagé de le pourvoir (délibération du Conseil municipal après avis du Comité social territorial).

✓ Promotion interne

Les services techniques de la commune de Melle regroupent de nombreux métiers, principalement de catégorie C.

L'un de ces agents est concerné par la promotion interne au grade d'agent de maîtrise : de nouvelles responsabilités lui seront confiées par le Directeur des services techniques afin que ses nouvelles fonctions correspondent au grade visé.

✓ Avancements de grade

Un certain nombre d'agents remplissent les conditions requises pour évoluer dans leur carrière (obtention d'un examen professionnel, ancienneté dans leur grade actuel, expérience acquise ...).

- ✓ Recrutements : lors des opérations de recrutement intervenues en fin d'année 2025, il est parfois nécessaire de faire évoluer le tableau des emplois (par exemple, un poste ouvert au grade d'adjoint administratif mais dont l'agent recruté a évolué au grade d'adjoint administratif ppal ou un poste relevant d'une autre filière).

Ces mouvements nécessitent donc de créer des emplois correspondant aux nouveaux grades des agents nommés ou recrutés.

Les postes laissés inoccupés seront soumis à l'avis préalable du CST puis à l'assemblée délibérante, lors d'un conseil municipal ultérieur.

L'assemblée décide à l'unanimité :

- la création des emplois suivants :
 - 1 emploi d'attaché
 - 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe.
 - 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe.
 - 1 emploi d'agent de maîtrise principal.
 - 1 emploi d'agent de maîtrise.

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget de la collectivité.
- et d'adopter la mise à jour du tableau des emplois tel que présenté en annexe.

12) Archives communales : renouvellement du contrat de projet d'archiviste sur un emploi non permanent à temps non complet (15/35ème), créé par la délibération n°100 du 6 septembre 2023

Pour mémoire : Délibération n°100 du 6 septembre 2023, créant un emploi non permanent, à temps non complet (50%), de chargé de mission

Délibération n°27 du 6 mars 2024 prolongeant le contrat jusqu'au 31 janvier 2025

Délibération n° 16 du 29 janvier 2025 prolongeant le contrat jusqu'au 31 janvier 2026

Le poste de chargé de mission a été créé pour assurer, sous la responsabilité du Directeur général des services, les missions suivantes :

Missions principales :

- Formation et accompagnement des agents communaux aux procédures d'archivage ;
- Rédaction (mise à jour réglementaire et opérationnelle) des procédures d'archivage des différents services municipaux (plan de classement, tableau de gestion) ;
- Rédaction des bordereaux d'élimination et recherche de l'approbation des Archives départementales ; organisation de l'enlèvement des dossiers à éliminer en lien avec le Centre technique municipal ; relation avec le prestataire en charge des éliminations (recueil de l'attestation de micro-broyage) ;
- Conseil et accompagnement du Directeur général des services sur la gestion des archives, leur conservation ou leur communication.

Mission complémentaire (selon avancement des missions prioritaires) :

- Tri, classement et rédaction d'inventaires des archives contemporaines.

Vu les articles L332-24 à L332-26 du Code général de la fonction publique ;

Considérant la nécessité de poursuivre ce contrat de projet de sorte que le récolement réglementaire des archives de la Commune nouvelle, soit rendu possible ;

Considérant l'échéance prochaine du poste créé ;

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, l'assemblée décide à l'unanimité de prolonger cet emploi non permanent à temps non complet (15/35ème) de chargé de mission, à compter du 1er février 2026 pour mener à bien les missions définies, aux conditions similaires. Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget général.

13) Biennale d'art contemporain 2026 : création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité (médiateurs)

L'article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire d'anticiper le recrutement de personnel saisonnier rattaché au service Développement Local-Éducation populaire en raison de l'organisation de la Biennale d'art contemporain et des missions de médiation auprès des différents publics qui leur seront ainsi confiées pour toute la durée de l'évènement (printemps – été 2026).

L'assemblée décide à l'unanimité :

- de créer, à compter du 1^{er} juin 2026, cinq emplois non permanents de médiateurs culturels au grade d'adjoint du patrimoine, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures pour une durée estimée à 4 mois ;
- de dire que ces emplois seront occupés par des agents en contrat à durée déterminée de droit public,
- d'autoriser M. le Maire à recruter sur ces emplois ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget 2026, chapitre et articles prévus à cet effet.

Véronique Bassereau demande quand seront recrutés les médiateurs ; Sarah Klingler annonce qu'il fallait que ce point soit délibéré pour lancer la campagne.

14) SOS Méditerranée : attribution d'une subvention

Pour mémoire, SOS Méditerranée est une association civile européenne de sauvetage en mer créée en 2015, constituée de citoyens mobilisés face à l'urgence humanitaire en Méditerranée. Si la sauvegarde de la vie en mer est avant tout un devoir d'humanité, c'est aussi un devoir légal : elle fait l'objet de nombreuses conventions ratifiées par les États européens.

Par sa délibération n° 61 du 7 juillet 2021, l'assemblée a approuvé la charte de l'association SOS Méditerranée et l'adhésion de la commune à la plateforme des collectivités solidaires. Depuis lors, elle a approuvé chaque année le versement d'une subvention de 1 000 €.

En 2025, la collectivité renouvelle cette adhésion pour l'année 2026 par voie de décision dans le cadre de sa délégation n°24.

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir le soutien financier à l'association SOS Méditerranée à hauteur de 1 000 € destinés au financement de l'action humanitaire de sauvetage en mer de l'association.

15) Participation au dispositif pédagogique « Mon territoire au fil de l'eau » et convention avec le Graine Poitou-Charentes, le SERTAD et la commune de St Romans

Le Groupe Régional d'Animation et d'Initiatives à la Nature et à l'Environnement Poitou-Charentes (GRAINE), association indépendante et reconnue d'utilité publique, coordonne depuis plusieurs années « Mon Territoire au Fil de l'Eau », dispositif éducatif sur l'eau, à destination du grand public et des scolaires, ancré sur le Bassin Versant de la Charente.

Ce programme soutenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine, vise la préservation de la ressource en eau et la création de liens entre les différents acteurs du territoire (scolaire, population non agricole, agriculteurs, acteurs de l'eau...). L'objectif est d'amener chacun à se questionner, se comprendre, pour définir des actions locales simples, concrètes et vertueuses. Les territoires retenus sont ceux reconnus « à forts enjeux Eau » et bénéficiant d'un contrat Re-Sources.

La conception de ce dispositif éducatif est le fruit d'un partenariat entre les collectivités en charge de la gestion de l'eau, les acteurs locaux de l'éducation à l'environnement et le GRAINE Poitou-Charentes pour la coordination. Ce partenariat fait intervenir d'autres acteurs tels que les collectivités locales ou encore l'Éducation Nationale.

L'action est composée :

- d'un volet scolaire décliné lors d'une journée banalisée (sortie terrain et rencontres),
- d'un volet grand public adossé à un programme d'animations prévues par la médiathèque et la micro-folie au printemps 2026 (en alternance de la Fête de l'Arbre).

Depuis 2022, une classe du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Saint-Martin-lès-Melle/Mazières-sur-Béronne/Saint-Romans-lès-Melle, ainsi qu'une classe d'Yvonne Mention Verdier de Melle bénéficie de ce dispositif. Dans le cadre de la convention Mon territoire au fil l'eau 2025-26 en direction de toutes les écoles primaires de la commune au lieu précédemment de quatre ateliers pour deux classes.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 8 072 € dont la prise en charge s'établit comme suit :

- Soutiens financiers mobilisés par le GRAINE (Agence de l'eau Adour Garonne, DREAL, Région) : 5 406 €
- SERTAD : 1 333 €
- Commune de St Romans (25% du reste à charge) : 333 €
- Commune de Melle : (75 % du reste à charge) : 1 000 €.

L'assemblée décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation de la commune au dispositif pédagogique « Mon Territoire au fil de l'eau » sur la période 2025-26 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante jointe en annexe ;

- d'approuver le versement d'une participation financière de la commune au profit du GRAINE Poitou-Charentes estimée aujourd'hui à 1 000 € et autoriser M. le Maire à prendre une Décision ponctuelle décidant le versement d'un montant qui se révélerait légèrement différent.

Jérôme Texier indique que le montant a évolué à la baisse depuis l'an dernier, signe d'une bonne maîtrise du dispositif.

Questions diverses :

Jérôme Texier rend un hommage au Dr Christian Quichaud, récemment décédé, fer de lance de la réflexion sur les perturbateurs endocriniens, qui était intervenu lors du Conseil municipal en octobre.

Le dispositif Ordonnances vertes qui découle de son engagement sera déployé début février.

Jérôme Texier rend hommage également à Francis Hallé, spécialiste des arbres qui avait honoré Melle de ses venue et réflexion, et avait rempli la salle du Metullum pour son projet de création de forêt primaire en Europe.

On se souvient aussi de la présentation du Radeau des cimes au lycée agricole.

Véronique Bassereau souhaite savoir où sont stockées les cloches de l'église Saint-Pierre ; une réponse lui sera rapidement apportée.

La séance est levée à 22h04.

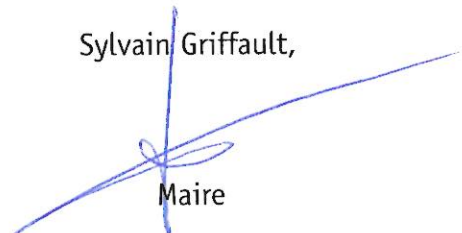
Le conseil municipal se réunira mercredi 25 février 2026 à 20h.

Sylvain Puteaux,



Secrétaire de séance

Sylvain Griffault,



Maire

Maître d'ouvrage :



MAIRIE DE MELLE

Quartier de la Mairie
79500 MELLE

Opération :

**RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE, ENERGETIQUE DE LA SALLE DE
SPORT SAINT-JOSEPH A MELLE (79500)**

35 rue des Champs - 79500 MELLE

ANALYSE DES OFFRES V2

janv 2026

Maîtrise d'œuvre :



Architecte :

AGENCE D'ARCHITECTURE - Magalie BODIN
Architecte D.P.L.G. - 12 Bis rue de la vergne- **79300 BRESSUIRE**
Tél : 05 49 81 39 83 - Courriel : archimag@orange.fr



B.E.T. Fluides :

ace - 2, Place Dupin - BP 71 - 79302 BRESSUIRE Cedex
Tél : 05 49 65 14 10 - Fax : 05 49 74 31 48 - Courriel : ace@betace.fr



B.E.T. Structure bois

ARCABOIS - 49 rue Charles De Gaulle - 86140 LENCLOITRE
Tél : 05 49 90 77 92 - Courriel : v.simonneau@arcabois.fr



Économiste :

racine cubic - Economie/Conduite de travaux
Jean-Luc ÉRISSÉ - 34b, rue Jean Jaurès - **79300 BRESSUIRE**
Tél : 05 49 72 92 97 - Fax : 05 49 72 83 57 - Courriel : racine.cubic@orange.fr

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°01 - DESAMIANTAGE

Estimation € H.T.	40 100,00€			
	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variante/Options	Offre de base	Variante/Options
SAS PELLETIER DESAMIANTAGE <i>79120 Rom</i>	43 700,00€		43 700,00€	
SAS CTCV TP <i>85270 St Hilaire de Riez</i>	49 945,79€		49 945,79€	
WATT DESAMIANTAGE <i>79300 Bressuire</i>	25 941,00€		25 941,00€	
AMIANTE DEPOLLUTION SERVICES <i>17620 Echillais</i>	40 240,00€		40 240,00€	
ACCES DIRECT AMIANTE SARL <i>86170 Cisse</i>	41 555,50€		41 555,50€	
SAS DBA CONSTRUCTION <i>87400 Saint Leonard de Noblat</i>	51 885,95€		51 885,95€	
A.d.s. (Amiante Déconstruction Services) <i>85310 La Chaize le Vicomte</i>	25 669,15€		33 288,80€	
AWWA GROUP <i>31300 Toulouse</i>	78 145,00€		78 145,00€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	44 635,30€		45 587,76	

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°01 - DESAMIANTAGE

COMMENTAIRES :SAS PELLETIER DESAMIANTAGE

43 700,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

WATT DESAMIANTAGE

25 941,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

L'entreprise a chiffré en option la dépose du faux-plafond (+8 575,00€ HT).

Le prix du bâchage de couverture est très faible (150€ HT pour 600m2). Dans son mémoire technique l'entreprise considère que la prestation ne relève pas de ses compétences d'où le prix faible.

Après questionnement, l'entreprise confirme ne pas avoir inclus le bâchage provisoire dans son offre. L'offre est donc non recevable.ACCES DIRECT AMIANTE SARL

41 555,50€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

L'entreprise a intégré dans son offre la dépose du faux-plafond (4 110,00€ HT).

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

A.d.s. (Amiante Déconstruction Services)

33 288,80€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Après questionnement, l'entreprise a remis une nouvelle offre intégrant la dépose du faux-plafond.SAS CTCV TP

49 945,79€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Après questionnement, l'entreprise confirme que la dépose du faux-plafond est incluse dans son offre initiale.AMIANTE DEPOLLUTION SERVICES

40 240,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SAS DBA CONSTRUCTION

51 885,95€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

L'entreprise a prévu de retirer le faux-plafonds (Page 12 MT).

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

AWWA GROUP

78 145,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : A.d.s. (Amiante Déconstruction Services)**Pour un montant de : 33 288,80€**

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°01 - DESAMIANTAGE

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
SAS PELLETIER DESAMIANTAGE <i>79120 Rom</i>		30,47	53,00	83,47	6,00
SAS CTCV TP <i>85270 St Hilaire de Riez</i>		26,66	60,00	86,66	3,00
WATT DESAMIANTAGE <i>79300 Bressuire</i>					
AMIANTE DEPOLLUTION SERVICES <i>17620 Echillais</i>		33,09	51,00	84,09	4,00
ACCES DIRECT AMIANTE SARL <i>86170 Cisse</i>		32,04	55,00	87,04	2,00
SAS DBA CONSTRUCTION <i>87400 Saint Leonard de Noblat</i>		25,66	58,00	83,66	5,00
A.d.s. (Amiante Déconstruction Services) <i>85310 La Chaize le Vicomte</i>		40,00	57,00	97,00	1,00
AWWA GROUP <i>31300 Toulouse</i>		17,04	56,00	73,04	7,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°01 - DESAMIANTAGE

	SAS PELLETIER DESAMIANTAGE	SAS CTCV TP	WATT DESAMIANTAGE
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Le lot n'est pas concerné par la fourniture de matériaux, l'ensemble des points ont quand même été attribués	Le lot n'est pas concerné par la fourniture de matériaux, l'ensemble des points ont quand même été attribués	Le lot n'est pas concerné par la fourniture de matériaux, toutefois, les points n'ont pas été attribués car la prestation de bâchage n'est pas prévue.
	10,00	10,00	0,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie détaillée, mais PIC non fourni. Sous-critère satisfaisant.	Méthodologie détaillée, avec 2 PIC (1 par type d'ouvrages à déposer). Sous-critère très satisfaisant.	Méthodologie détaillée, avec un PIC. Sous-critère très satisfaisant.
	8,00	10,00	10,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 1 chef de chantier et 2 opérateurs - Moyens matériels peu détaillés	- 1 encadrant de chantier et 2 opérateurs - Moyens matériels détaillés	- 1 chef d'équipe et 3 opérateurs - Moyens matériels détaillés
	7,00	10,00	10,00
Qualifications, références : 5 points	- Certificat traitement de l'amiante - Références de chantier avec les montants (aucunes information sur le type des prestations)	- Certificat traitement de l'amiante - Références similaires au projet	- Certificat traitement de l'amiante - Références similaires au projet
	3,00	5,00	5,00
Délai d'exécution : 5 points	Délai conforme au planning prévisionnel	Délai conforme au planning prévisionnel	Délai conforme au planning prévisionnel
	5,00	5,00	5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Traitement des déchets amiantés détaillé	Traitement des déchets amiantés détaillé	Traitement des déchets amiantés détaillé
	20,00	20,00	20,00
Total	53,00	60,00	50,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°01 - DESAMIANTAGE

	AMIANTE DEPOLLUTION SERVICES	ACCES DIRECT AMIANTE SARL	SAS DBA CONSTRUCTION
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Le lot n'est pas concerné par la fourniture de matériaux, l'ensemble des points ont quand même été attribués 10,00	Le lot n'est pas concerné par la fourniture de matériaux, l'ensemble des points ont quand même été attribués 10,00	Le lot n'est pas concerné par la fourniture de matériaux, l'ensemble des points ont quand même été attribués 10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie détaillée, mais PIC non fourni. Sous-critère satisfaisant. 8,00	Méthodologie détaillée, avec un PIC. Sous-critère très satisfaisant. 10,00	Méthodologie détaillée, avec 2 PIC. Sous-critère très satisfaisant. 10,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- Liste globale du personnel de l'entreprise - Moyens matériels non évoqués 3,00	- Seuls les encadrants sont listés - Moyens matériels détaillés 7,00	- 1 encadrant et 2 à 3 opérateurs - Moyens matériels détaillés 10,00
Qualifications, références : 5 points	- Certificat traitement de l'amiante - Références similaires au projet 5,00	- Certificat traitement de l'amiante - Références non évoquées 3,00	- Certificat traitement de l'amiante - Références de tous les chantiers de l'entreprise 3,00
Délai d'exécution : 5 points	Délai conforme au planning prévisionnel 5,00	Délai conforme au planning prévisionnel 5,00	Délai conforme au planning prévisionnel 5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Traitement des déchets amiantés détaillé 20,00	Traitement des déchets amiantés détaillé 20,00	Traitement des déchets amiantés détaillé 20,00
Total	51,00	55,00	58,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°01 - DESAMIANTAGE

	A.d.s. (Amiante Déconstruction Services)	AWWA GROUP
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Le lot n'est pas concerné par la fourniture de matériaux, l'ensemble des points ont quand même été attribués 10,00	Le lot n'est pas concerné par la fourniture de matériaux, l'ensemble des points ont quand même été attribués 10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie détaillée, avec un PIC. Sous-critère très satisfaisant. 10,00	Méthodologie détaillée, mais PIC non fourni. Sous-critère satisfaisant. 8,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- Nombres des intervenants non établis - Moyens matériels détaillés 7,00	- 1 chef de chantier et 4 opérateurs - Moyens matériels détaillés 10,00
Qualifications, références : 5 points	- Certificat traitement de l'amiante - Références similaires au projet 5,00	- Certificat traitement de l'amiante - Références de tous les chantiers de l'entreprise 3,00
Délai d'exécution : 5 points	Délai conforme au planning prévisionnel 5,00	Délai conforme au planning prévisionnel 5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Traitement des déchets amiantés détaillé 20,00	Traitement des déchets amiantés détaillé 20,00
Total	57,00	56,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°02 - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Estimation € H.T.	152 500,00€			
	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
EIFPAGE ROUTE SUD OUEST <i>17441 Aytré</i>	163 947,70€		163 947,70€	
SOCIETE M.RY SA <i>79200 Parthenay</i>	133 853,39€		133 853,39€	
SAS STPM <i>79500 Melle</i>	120 067,36€		120 067,36€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	139 289,48€		139 289,48€	

COMMENTAIRES :EIFPAGE ROUTE SUD OUEST

163 947,70€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable

SOCIETE M.RY SA

133 853,39€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SAS STPM

120 067,36€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable

À noter, qu'aucune entreprise n'a chiffré le mur de soutènement entre notre bâtiment et celui de la Croix-Rouge (Il faut prévoir environ 6,00 m2).

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : SAS STPM

Pour un montant de : 120 067,36€

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°02 - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
EIFFAGE ROUTE SUD OUEST <i>17441 Aytré</i>		29,29	58,00	87,29	3,00
SOCIETE M.RY SA <i>79200 Parthenay</i>		35,88	56,00	91,88	2,00
SAS STPM <i>79500 Melle</i>		40,00	58,00	98,00	1,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°02 - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

	EIFPAGE ROUTE SUD OUEST	SOCIETE M.RY SA	SAS STPM
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP
	10,00	10,00	10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie détaillée et satisfaisante	Méthodologie détaillée et satisfaisante	Méthodologie détaillée et satisfaisante
	10,00	10,00	10,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 1 chef d'équipe et 1 à 3 ouvriers - Moyens matériels détaillés	- 1 chef d'équipe et 6 ouvriers - Moyens matériels détaillés	- 1 chef d'équipe et 3 ouvriers - Moyens matériels détaillés
	10,00	10,00	10,00
Qualifications, références : 5 points	- Aucune information sur les qualifications - Références similaires au projet	- Aucune information sur les qualifications - Références similaires au projet	- Aucune information sur les qualifications - Références similaires au projet
	3,00	3,00	3,00
Délai d'exécution : 5 points	Délai conforme au planning prévisionnel	Acceptation du planning prévisionnel (aucun délai fourni)	Délai conforme au planning prévisionnel
	5,00	3,00	5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Dispositions satisfaisantes (déchets, poussières, bruits, etc)	Dispositions satisfaisantes (déchets, poussières, bruits, etc)	Dispositions satisfaisantes (déchets, poussières, bruits, etc)
	20,00	20,00	20,00
Total	58,00	56,00	58,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°03 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE

Estimation € H.T.	134 700,00€			
	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
SAS STPM 79500 Melle	97 033,66€		97 033,66€	
ALM ALLAIN SAS 17100 Saintes	91 384,66€		91 384,66€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	94 209,16€		94 209,16€	

COMMENTAIRES :SAS STPM

97 033,66€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

ALM ALLAIN SAS

91 384,66€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **SAS STPM**

Pour un montant de : 97 033,66€

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°03 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
SAS STPM <i>79500 Melle</i>		37,67	60,00	97,67	1,00
ALM ALLAIN SAS <i>17100 Saintes</i>		40,00	57,00	97,00	2,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°03 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE

	SAS STPM	ALM ALLAIN SAS
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP 10,00	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP. Cependant, il manque l'isolant des soubassements et certains enduits dont celui sur l'ITE bois. 7,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie détaillée et satisfaisante 10,00	Méthodologie détaillée et satisfaisante 10,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 1 chef de chantier et 2 ouvriers - Moyens matériels détaillés 10,00	- 5 personnes en moyennes - Moyens matériels détaillés 10,00
Qualifications, références : 5 points	- Qualifications (maçonnerie et ouvrages BA) - Références similaires au projet 5,00	- Qualifications (maçonnerie et ouvrages BA) - Références similaires au projet 5,00
Délai d'exécution : 5 points	Délai conforme au planning prévisionnel 5,00	Délai conforme au planning prévisionnel 5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Dispositions satisfaisantes (déchets, poussières, bruits, etc) 20,00	Dispositions satisfaisantes (déchets, poussières, bruits, etc) 20,00
Total	60,00	57,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°04 - CHARPENTE - OSSATURE BOIS - ITE - BARDAGE

Estimation € H.T.		167 600,00€			
		Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES		Offre de base	Variante/Options	Offre de base	Variante/Options
POUGNAND 79370 CELLES-SUR-BELLE		173 754,06€	sans objet	173 754,06€	sans objet
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises		173 754,06€		173 754,06€	

COMMENTAIRES :POUGNAND

173 754,06€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **POUGNAND**

Pour un montant de : 173 754,06€

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°04 - CHARPENTE - OSSATURE BOIS - ITE - BARDAGE

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
POUGNAND 79370 CELLES-SUR-BELLE		40,00	50,00	90,00	1,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°04 - CHARPENTE - OSSATURE BOIS - ITE - BARDAGE

	POUGNAND
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Ensemble des fiches techniques fourni, en adéquation avec les prescriptions du CCTP 10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Methodologie décrite de manière détaillée et satisfaisante. 10,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	Moyens humains satisfaisants. (1 conducteur de travaux + 2 ouvriers au minimum) 10,00
Qualifications, références : 5 points	Qualifications QUALIBAT (5U) fournies au dossier. Liste de références sur les 4 dernières années, de complexité équivalente ou supérieure 5,00
Délai d'exécution : 5 points	L'entreprise s'engage sur 65 jours de travaux + 7 jours de préfabrication. Correspond au planning DCE 5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	L'entreprise n'aborde que le traitement des déchets. 10,00
Total	50,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°05 - COUVERTURE - BACS ACIER - EVACUATION DES EAUX

Estimation € H.T.	26 200,00€			
	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	# DIV/0!		# DIV/0!	

COMMENTAIRES :

0 0,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

0 0,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

0 0,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise :

Pour un montant de :

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°05 - COUVERTURE - BACS ACIER - EVACUATION DES EAUX

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix 40,00	Valeur Technique 60,00	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
0 0			0,00	0,00	1,00
0 0			0,00	0,00	1,00
0 0			0,00	0,00	1,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°05 - COUVERTURE - BACS ACIER - EVACUATION DES EAUX

	0	0	0
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	0,00	0,00	0,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	0,00	0,00	0,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	0,00	0,00	0,00
Qualifications, références : 5 points	0,00	0,00	0,00
Délai d'exécution : 5 points	0,00	0,00	0,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°06 - ETANCHEITE - EVACUATION DES EAUX

Estimation € H.T.	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
ENTREPRISES				
CHATEL ETANCHEITE <i>17220 Salles sur Mer</i>	79 481,91€		79 481,91€	
ETANCHEITE DU SUD OUEST <i>16600 Mornac</i>	81 826,58€		81 826,58€	
SAS D.M.E. <i>16430 Balzac</i>	102 058,60€		102 058,60€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	87 789,03€		87 789,03€	

COMMENTAIRES :CHATEL ETANCHEITE

79 481,91€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SAS D.M.E.

102 058,60€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

ETANCHEITE DU SUD OUEST

81 826,58€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : CHATEL ETANCHEITE

Pour un montant de : 79 481,91€

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°06 - ETANCHEITE - EVACUATION DES EAUX

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
CHATEL ETANCHEITE <i>17220 Salles sur Mer</i>		40,00	56,00	96,00	1,00
ETANCHEITE DU SUD OUEST <i>16600 Mornac</i>		38,85	57,00	95,85	2,00
SAS D.M.E. <i>16430 Balzac</i>		31,15	39,00	70,15	3,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°06 - ETANCHEITE - EVACUATION DES EAUX

	CHATEL ETANCHEITE	ETANCHEITE DU SUD OUEST	SAS D.M.E.
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP.	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP.	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP.
	10,00	10,00	10,00
Methodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Methodologie détaillée et satisfaisante	Methodologie détaillée et satisfaisante	Methodologie succincte. Sous-critère insuffisant
	10,00	10,00	3,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 1 équipe de 3 compagnons pour l'étanchéité et 1 équipe de 2 compagnons pour la zinguerie - Moyens matériels détaillés	- 1 équipe de 2 ouvriers par tâches - Moyens matériels détaillés	- 1 équipe de 3 personnes - Moyens matériels détaillés
	10,00	10,00	10,00
Qualifications, références : 5 points	- Qualifications (tan avec étanchéité en membrane) - Références de tous les chantiers de l'entreprise	- Qualifications (attestation formation membrane PVC) - Références proposées sans lister les prestations réaliser	- Qualifications (étanchéité en matériaux bitumineux) - Références de tous les chantiers de l'entreprise
	3,00	3,00	1,00
Délai d'exécution : 5 points	Acceptation du planning prévisionnel (aucun délai fourni)	Délai supérieur au planning prévisionnel (7,5 sem), mais s'engage à renforcer son équipe	Délai conforme au planning prévisionnel
	3,00	4,00	5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Dispositions satisfaisantes (déchets, bruits, etc)	Dispositions satisfaisantes (déchets, bruits, etc)	Dispositions moyennement satisfaisantes (déchets uniquement)
	20,00	20,00	10,00
Total	56,00	57,00	39,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°07 - SERRURERIE

Estimation € H.T.	14 800,00€			
	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
SAS ANDRE PETIT <i>79390 La Ferrière en Parthenay</i>	14 378,00€		14 378,00€	
RAMBAUD METALLERIE <i>79300 Bressuire</i>	12 961,89€		12 961,89€	
STECO INDUSTRIES <i>86250 Charroux</i>	20 950,00€		20 950,00€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	16 096,63€		16 096,63€	

COMMENTAIRES :SAS ANDRE PETIT

14 378,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

RAMBAUD METALLERIE

12 961,89€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

STECO INDUSTRIES

20 950,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : RAMBAUD METALLERIE**Pour un montant de : 12 961,89€**

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°07 - SERRURERIE

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
SAS ANDRE PETIT <i>79390 La Ferrière en Parthenay</i>		36,06	38,00	74,06	2,00
RAMBAUD METALLERIE <i>79300 Bressuire</i>		40,00	58,00	98,00	1,00
STECO INDUSTRIES <i>86250 Charroux</i>		24,75	45,00	69,75	3,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°07 - SERRURERIE

	SAS ANDRE PETIT	RAMBAUD METALLERIE	STECO INDUSTRIES
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Fiches techniques des portes métalliques non fournies	Fiches techniques des portes métalliques conformes au CCTP	Fiches techniques des portes métalliques non fournies
	0,00	10,00	0,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie générale à tous les chantiers	Méthodologie détaillée et satisfaisante	Méthodologie détaillée et satisfaisante
	5,00	10,00	10,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 1 chef de chantier et 4 poseurs - Moyens matériels détaillés	- 2 à 4 personnes - Moyens matériels détaillés	- 2 à 4 personnes - Moyens matériels détaillés
	10,00	10,00	10,00
Qualifications, références : 5 points	- Qualifications non fournies - Références de tous les chantiers de l'entreprise	- Qualifications non fournies - Références de tous les chantiers de l'entreprise	- Qualifications non fournies - Références non fournies
	3,00	3,00	0,00
Délai d'exécution : 5 points	Aucunes informations	Délai conforme au planning prévisionnel	Délai conforme au planning prévisionnel
	0,00	5,00	5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Dispositions satisfaisantes (déchets, bruits, etc)	Dispositions satisfaisantes (déchets, bruits, etc)	Dispositions satisfaisantes (déchets, bruits, etc)
	20,00	20,00	20,00
Total	38,00	58,00	45,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°08 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES

Estimation € H.T.	53 900,00€			
	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
RIDORET MENUISERIE <i>17041 La Rochelle</i>	63 666,50€		63 666,50€	
SAS JUBIEN <i>79410 Échiré</i>	56 898,57€		56 898,57€	
POUGNAND SCOP SA <i>79370 Celles sur Belle</i>	57 629,49€		57 629,49€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	59 398,19€		59 398,19€	

COMMENTAIRES :

RIDORET MENUISERIE

63 666,50€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

L'entreprise n'a pas chiffré l'article suivant :

- 08.1.3.2 Documents pour les DOE

Après questionnement, l'entreprise confirme que la prestation est comprise dans l'offre de prix.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

POUGNAND SCOP SA

57 629,49€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

L'entreprise n'a pas chiffré l'article suivant :

- 08.1.3.1 Gestion des déchets

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SAS JUBIEN

56 898,57€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

L'entreprise n'a pas chiffré les articles suivants :

- 08.1.1.1.3 Mortaises pour grilles d'entrée d'air

- 08.1.2.2.1 Serrure à bec de cane simple

- 08.1.2.2.2 Serrure de sûreté

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : RIDORET MENUISERIE**Pour un montant de : 63 666,50€**

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°08 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
RIDORET MENUISERIE <i>17041 La Rochelle</i>		35,75	58,00	93,75	1,00
SAS JUBIEN <i>79410 Échiré</i>		40,00	38,00	78,00	2,00
POUGNAND SCOP SA <i>79370 Celles sur Belle</i>		39,49	38,00	77,49	3,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°08 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES

	RIDORET MENUISERIE	SAS JUBIEN	POUGNAND SCOP SA
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP.	Fiches techniques non fournies, seulement une liste des produits. L'ensemble semble conforme.	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP.
	10,00	5,00	10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie détaillée et satisfaisante	Méthodologie générale à tous les chantiers	Méthodologie générale à tous les chantiers
	10,00	5,00	5,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 2 à 4 menuisiers poseurs - Moyens matériels détaillés	- 2 équipes de 2 personnes - Moyens matériels détaillés	- 2 compagnons - Moyens matériels non détaillés
	10,00	10,00	5,00
Qualifications, références : 5 points	- Qualifications adaptées au projet - Références non similaires au projet et plus de 5 réf.	- Qualifications adaptées au projet - Références non similaires au projet et plus de 5 réf.	- Qualifications adaptées au projet - Références non similaires au projet et plus de 5 réf.
	3,00	3,00	3,00
Délai d'exécution : 5 points	Délai conforme au planning prévisionnel	Délai conforme au planning prévisionnel	Délai conforme au planning prévisionnel
	5,00	5,00	5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Dispositions satisfaisantes (déchets, poussières, consommation d'énergie, etc)	Dispositions moyennement satisfaisantes (déchets)	Dispositions moyennement satisfaisantes (déchets)
	20,00	10,00	10,00
Total	58,00	38,00	38,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°09 - PLAFONDS - CLOISONS SECHES - ISOLATION

Estimation € H.T.	74 900,00€			
	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
SOCOBAT 79110 Chef-Boutonne	61 564,70€		61 564,70€	
SAS JUBIEN 79410 Échiré	68 437,76€		68 437,76€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	65 001,23€		65 001,23€	

COMMENTAIRES :SOCOBAT

61 564,70€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SAS JUBIEN

68 437,76€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **SOCOBAT**Pour un montant de : **61 564,70€**

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°09 - PLAFONDS - CLOISONS SECHES - ISOLATION

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
SOCOBAT 79110 Chef-Boutonne		40,00	48,00	88,00	1,00
SAS JUBIEN 79410 Échiré		35,98	27,50	63,48	2,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°09 - PLAFONDS - CLOISONS SECHES - ISOLATION

	SOCOBAT	SAS JUBIEN
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP	Fiches techniques non fournies
	10,00	0,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie générale à tous les chantiers	Méthodologie générale à tous les chantiers
	5,00	5,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 2 à 4 personnes - Moyens matériels non évoqués	- 2 équipes de 2 personnes - Moyens matériels détaillés
	5,00	10,00
Qualifications, références : 5 points	- Qualifications adaptées au projet - Références non similaires au projet et plus de 5 réf.	- Qualifications adaptées au projet - Références non évoquées
	3,00	2,50
Délai d'exécution : 5 points	Acceptation du planning prévisionnel (avec délais fournis)	Délai non conforme (tableau planning incomplet)
	5,00	0,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Dispositions satisfaisantes (déchets, poussières, etc)	Dispositions moyennement satisfaisantes (déchets)
	20,00	10,00
Total	48,00	27,50

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°10 - CARRELAGE - FAIENCE

Estimation € H.T.	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
ENTREPRISES				
EURL SASKOR MICKAEL <i>79190 Limalonges</i>	38 781,21€		38 781,21€	
SARL B2S <i>79270 Frontenay Rohan Rohan</i>	38 839,50€		38 839,50€	
SAS BOUCHET FRERES <i>86580 Biard</i>	45 271,14€		45 271,14€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	40 963,95€		40 963,95€	

COMMENTAIRES :

EURL SASKOR MICKAEL

38 781,21€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

L'entreprise n'a pas chiffré l'article suivant :

- 10.1.1.6 Système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC)

De plus, le format du carrelage ne correspond pas aux exigences du CCTP.

Les documents DCE n'ont donc pas été respectés, offre techniquement non recevable.

SAS BOUCHET FRERES

45 271,14€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SARL B2S

38 839,50€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : SAS BOUCHET FRERES

Pour un montant de : 45 271,14€

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°10 - CARRELAGE - FAIENCE

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
EURL SASKOR MICKAEL <i>79190 Limalonges</i>					
SARL B2S <i>79270 Frontenay Rohan Rohan</i>		40,00	41,00	81,00	2,00
SAS BOUCHET FRERES <i>86580 Biard</i>		34,32	60,00	94,32	1,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°10 - CARRELAGE - FAIENCE

	EURL SASKOR MICKAEL	SARL B2S	SAS BOUCHET FRERES
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Fiches techniques fournies. Le format du carrelage ne correspond pas au CCTP.	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP
	0,00	10,00	10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie détaillée et satisfaisante	Méthodologie non détaillée (liste des tâches seulement). Sous-critère insuffisant	Méthodologie détaillée et satisfaisante
	10,00	3,00	10,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 1 chef de chantier et 2 ouvriers - Moyens matériels détaillés	- 1 chef d'équipe et 2 à 4 ouvriers - Moyens matériels détaillés	- 1 chef d'équipe, 1 compagnon et 1 apprenti - Moyens matériels détaillés
	10,00	10,00	10,00
Qualifications, références : 5 points	- Qualifications non évoquées - Références non similaires au projet et plus de 5 réf.	- Qualifications adaptées au projet - Références non similaires au projet et plus de 5 réf.	- Qualifications adaptées au projet - Références similaires au projet
	1,00	3,00	5,00
Délai d'exécution : 5 points	Acceptation du planning prévisionnel (avec délais fournis)	Delai conforme au planning prévisionnel	Delai conforme au planning prévisionnel
	5,00	5,00	5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Dispositions satisfaisantes (déchets, bruits)	Dispositions moyennement satisfaisantes (déchets, bruits). Aucunes explications	Dispositions satisfaisantes (déchets, bruits)
	20,00	10,00	20,00
Total	46,00	41,00	60,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°11 - PEINTURES

Estimation € H.T.	16 400,00€			
	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variante/Options	Offre de base	Variante/Options
SAS DAUNAY-RIMBAULT <i>79000 Niort</i>	20 610,60€		20 610,60€	
LES PEINTURES PARISIENNES SASU <i>92400 Courbevoie</i>	39 497,80€		39 497,80€	
SAS GUY CHAPUZET ET FILS <i>16710 St Yrieix sur Charente</i>	31 345,45€		31 345,45€	
SAS ACRYCOLOR <i>79000 Niort</i>	33 937,29€		33 937,29€	
SAS PIERRE GIRARD <i>86600 Coulombiers</i>	41 195,64€		41 195,64€	
SAS SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE <i>86440 Migné Auxances</i>	23 758,90€		23 758,90€	
SAS BOUCHET FRERES <i>86580 Biard</i>	39 290,17€		39 290,17€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	32 805,12€		32 805,12€	

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°11 - PEINTURES

COMMENTAIRES :SAS DAUNAY-RIMBAULT

20 610,60€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SAS GUY CHAPUZET ET FILS

31 345,45€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SAS PIERRE GIRARD

41 195,64€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SAS BOUCHET FRERES

39 290,17€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

LES PEINTURES PARISIENNES SASU

39 497,80€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SAS ACRYCOLOR

33 937,29€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SAS SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE

23 758,90€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : SAS DAUNAY-RIMBAULT**Pour un montant de : 20 610,60€**

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°11 - PEINTURES

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
SAS DAUNAY-RIMBAULT <i>79000 Niort</i>		40,00	56,00	96,00	1,00
LES PEINTURES PARISIENNES SASU <i>92400 Courbevoie</i>		20,87	45,00	65,87	7,00
SAS GUY CHAPUZET ET FILS <i>16710 St Yrieix sur Charente</i>		26,30	58,00	84,30	3,00
SAS ACRYCOLOR <i>79000 Niort</i>		24,29	56,00	80,29	5,00
SAS PIERRE GIRARD <i>86600 Coulombiers</i>		20,01	58,00	78,01	6,00
SAS SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE <i>86440 Migné Auxances</i>		34,70	57,50	92,20	2,00
SAS BOUCHET FRERES <i>86580 Biard</i>		20,98	60,00	80,98	4,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°11 - PEINTURES

	SAS DAUNAY-RIMBAULT	LES PEINTURES PARISIENNES SASU	SAS GUY CHAPUZET ET FILS
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP
	10,00	10,00	10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie détaillée et satisfaisante	Méthodologie détaillée et satisfaisante	Méthodologie détaillée et satisfaisante
	10,00	10,00	10,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 1 chef de chantier et 3 compagnons - Moyens matériels détaillés	- 1 chef d'équipe et 3 à 5 compagnons - Moyens matériels détaillés	- 1 chef de chantier et 4 à 6 compagnons - Moyens matériels détaillés
	10,00	10,00	10,00
Qualifications, références : 5 points	- Qualifications non évoquées - Références non similaires au projet et plus de 5 réf.	- Qualifications adaptées au projet - Références similaires au projet	- Qualifications adaptées au projet - Références non similaires au projet et plus de 5 réf.
	1,00	5,00	3,00
Délai d'exécution : 5 points	Délai conforme au planning prévisionnel	Délai conforme au planning prévisionnel	Délai conforme au planning prévisionnel
	5,00	5,00	5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Dispositions satisfaisantes (gestion des déchets)	Dispositions insuffisantes (gestion des déchets évoquée). Aucunes explications	Dispositions satisfaisantes (gestion des déchets)
	20,00	5,00	20,00
Total	56,00	45,00	58,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°11 - PEINTURES

	SAS ACRYCOLOR	SAS PIERRE GIRARD	SAS SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP 10,00	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP 10,00	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP 10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie détaillée et satisfaisante 10,00	Méthodologie détaillée et satisfaisante 10,00	Méthodologie détaillée et satisfaisante 10,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 1 chef de chantier et 2 ouvriers - Moyens matériels détaillés 10,00	- 1 chef de chantier et 3 ouvriers - Moyens matériels détaillés 10,00	- 2 à 4 personnes - Moyens matériels détaillés 10,00
Qualifications, références : 5 points	- Qualifications non évoquées - Références non similaires au projet et plus de 5 réf. 1,00	- Qualifications adaptées au projet - Références similaires au projet 5,00	- Qualifications non évoquées - Références similaires au projet 2,50
Délai d'exécution : 5 points	Délai conforme au planning prévisionnel 5,00	Délai conforme au planning prévisionnel (aucuns détails par tâches) 3,00	Délai conforme au planning prévisionnel 5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Dispositions satisfaisantes (gestion des déchets) 20,00	Dispositions satisfaisantes (gestion des déchets) 20,00	Dispositions satisfaisantes (gestion des déchets) 20,00
Total	56,00	58,00	57,50

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°11 - PEINTURES

	SAS BOUCHET FRERES
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP 10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie détaillée et satisfaisante 10,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 1 chef d'équipe, plusieurs compagnons et 1 apprenti - Moyens matériels détaillés 10,00
Qualifications, références : 5 points	- Qualifications adaptées au projet - Références similaires au projet 5,00
Délai d'exécution : 5 points	Delai conforme au planning prévisionnel 5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Dispositions satisfaisantes (gestion des déchets) 20,00
Total	60,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°12 - SOL SPORTIF

Estimation € H.T.	93 100,00€			
	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variante/Options	Offre de base	Variante/Options
SAS ACRYCOLOR <i>79000 Niort</i>	97 822,18€		97 822,18€	
ART DAN SAS <i>44470 Carquefou</i>	94 261,83€		94 261,83€	
SPORTINGSOLS <i>85250 St Fulgent</i>	93 855,60€		93 855,60€	
WOOD FLOOR PARTNERS <i>59230 St Amand les Eaux</i>	73 775,00€		73 775,00€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	89 928,65€		89 928,65€	

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°12 - SOL SPORTIF

COMMENTAIRES :

SAS ACRYCOLOR

97 822,18€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SPORTINGSOLS

93 855,60€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

ART DAN SAS

94 261,83€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

WOOD FLOOR PARTNERS

73 775,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

L'entreprise a inclus le prix de la structure dans celui du parquet.

Cependant, la prestation d'isolation semble non prévue au vu du choix technique choisi "système Junkers". De plus, il n'y a aucune mention d'une quelconque isolation dans les pièces techniques. Offre techniquement non recevable.

À noter, qu'il n'y a pas de mémoire technique à proprement parler (les sous-critères sont dispatchés chacun dans un fichier "pdf").

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **SPORTINGSOLS**

Pour un montant de : 93 855,60€

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°12 - SOL SPORTIF

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
SAS ACRYCOLOR <i>79000 Niort</i>		38,38	47,00	85,38	3,00
ART DAN SAS <i>44470 Carquefou</i>		39,83	57,50	97,33	2,00
SPORTINGSOLS <i>85250 St Fulgent</i>		40,00	57,50	97,50	1,00
WOOD FLOOR PARTNERS <i>59230 St Amand les Eaux</i>					

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°12 - SOL SPORTIF

	SAS ACRYCOLOR	ART DAN SAS	SPORTINGSOLS
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP 10,00	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP 10,00	Fiches techniques fournies et conformes au CCTP 10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	Méthodologie détaillée mais certains descriptifs ne correspondent pas aux prestations demandées 4,00	Méthodologie détaillée et satisfaisante 10,00	Méthodologie détaillée et satisfaisante 10,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- 1 chef de chantier et 1 ouvrier - Moyens matériels détaillés 10,00	- 1 chef de chantier et 2 ouvriers - Moyens matériels détaillés 10,00	- 1 chef de chantier et 1 à 3 ouvriers - Moyens matériels détaillés 10,00
Qualifications, références : 5 points	- Qualifications non évoquées - Références non similaires au projet et plus de 5 réf. 1,00	- Qualifications non évoquées - Références similaires au projet 2,50	- Qualifications non évoquées - Références similaires au projet 2,50
Délai d'exécution : 5 points	Délai supérieur au planning prévisionnel 2,00	Delai conforme au planning prévisionnel 5,00	Delai conforme au planning prévisionnel 5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Dispositions satisfaisantes (gestion des déchets) 20,00	Dispositions satisfaisantes (gestion des déchets) 20,00	Dispositions satisfaisantes (gestion des déchets) 20,00
Total	47,00	57,50	57,50



ANALYSE DES OFFRES
 janv 2026

LOT N°12 - SOL SPORTIF

	WOOD FLOOR PARTNERS
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	/
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	/
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	/
Qualifications, références : 5 points	/
Délai d'exécution : 5 points	/
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	/
Total	/

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°13 - EQUIPEMENTS SPORTIFS

Estimation € H.T.	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
33 800,00€	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
ENTREPRISES				
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	# DIV/0!		# DIV/0!	

COMMENTAIRES :

<u>0</u>	0,00€	<u>0</u>	0,00€
Pas d'erreur de calcul ni de report.		Pas d'erreur de calcul ni de report.	
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	
<u>0</u>	0,00€	<u>0</u>	0,00€
Pas d'erreur de calcul ni de report.		Pas d'erreur de calcul ni de report.	
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise :

Pour un montant de :

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°13 - EQUIPEMENTS SPORTIFS

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix 40,00	Valeur Technique 60,00	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
0 0			0,00	0,00	1,00
0 0			0,00	0,00	1,00
0 0			0,00	0,00	1,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°13 - EQUIPEMENTS SPORTIFS

	0	0	0
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	0,00	0,00	0,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	0,00	0,00	0,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	0,00	0,00	0,00
Qualifications, références : 5 points	0,00	0,00	0,00
Délai d'exécution : 5 points	0,00	0,00	0,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°14 - PLOMBERIE - SANITAIRE

Estimation € H.T.	43 000,00€			
	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variante/Options	Offre de base	Variante/Options
SEGUIN ET FILS 79500 MELLE	26 375,32€		26 375,32€	
CB ELEC 79400 ST MAIXENT L'ECOLE	29 861,92€		29 861,92€	
HAYE JARRIAU 79410 ECHIRE	43 327,32€		43 327,32€	
ST ELOI FOUGERE 86360 MONTAMISE	44 975,97€		44 975,97€	
BRUNET 79000 NIORT	49 290,00€		49 290,00€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	38 766,11€		38 766,11€	

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°14 - PLOMBERIE - SANITAIRE

COMMENTAIRES :

SEGUIN ET FILS

26 375,32€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

HAYE JARRIAU

43 327,32€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

BRUNET

49 290,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

CB ELEC

29 861,92€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

ST ELOI FOUGERE

44 975,97€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : SEGUIN ET FILS

Pour un montant de : 26 375,32€

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°14 - PLOMBERIE - SANITAIRE

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
SEGUIN ET FILS 79500 MELLE		40,00	56,00	96,00	1,00
CB ELEC 79400 ST MAIXENT L'ECOLE		35,33	56,00	91,33	2,00
HAYE JARRIAU 79410 ECHIRE		24,35	51,00	75,35	4,00
ST ELOI FOUGERE 86360 MONTAMISE		23,46	58,00	81,46	3,00
BRUNET 79000 NIORT		21,40	53,00	74,40	5,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°14 - PLOMBERIE - SANITAIRE

	SEGUIN ET FILS	CB ELEC	HAYE JARRIAU
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- Les moyens humains sont indiqués avec indication diplôme (absence expérience) - Les moyens matériels affectés sont détaillés 8,00	- Les moyens humains sont indiqués (indication diplôme, absence expérience) - Les moyens matériels affectés sont détaillés 8,00	- Les moyens humains sont indiqués (absence CV, diplôme, expérience) - Les moyens matériels affectés sont détaillés 7,00
Qualifications, références : 5 points	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise sont indiqués 5,00	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise sont indiqués 5,00	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise ne sont pas indiqués 3,00
Délai d'exécution : 5 points	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Il est détaillé par phase avec indication temps par binôme 5,00	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Il est détaillé par phase avec indication temps par binôme 5,00	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Pas de détails par tâche 3,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Les dispositions sont détaillés (nuisances sonores, gestion des déchets, gestion SOGED) 20,00	Les dispositions sont détaillés (nuisances sonores, gestion des déchets, gestion SOGED) 20,00	Les dispositions sont détaillés (nuisances sonores, gestion des déchets, gestion SOGED) 20,00
Total	56,00	56,00	51,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°14 - PLOMBERIE - SANITAIRE

	ST ELOI FOUGERE	BRUNET
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- Les moyens humains sont indiqués avec indication diplôme, expérience, etc... - Les moyens matériels affectés sont détaillés 10,00	- Les moyens humains sont indiqués (absence CV, diplôme, expérience) - Les moyens matériels affectés sont détaillés 7,00
Qualifications, références : 5 points	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise sont indiqués 5,00	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise ne sont pas indiqués 3,00
Délai d'exécution : 5 points	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Il est détaillé par phase avec indication temps par binôme 5,00	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Il est détaillé par phase avec indication temps par binôme 5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Les dispositions sont détaillés (nuisances sonores, gestion des déchets, gestion SOGED) 20,00	Les dispositions sont détaillés (nuisances sonores, gestion des déchets, gestion SOGED) 20,00
Total	58,00	53,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°15 - CHAUFFAGE - VENTILATION

Estimation € H.T.	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
	Offre de base	Variante/Options	Offre de base	Variante/Options
ENTREPRISES				
CB ELEC 79400 ST MAIXENT L'ECOLE	75 818,70€		75 818,70€	
SEGUIN ET FILS 79500 MELLE	82 164,35€		82 164,35€	
ST ELOI FOUGERE 86360 MONTAMISE	104 908,63€		104 908,63€	
HAYE JARRIAU 79410 ECHIRE	113 260,39€		113 260,39€	
BRUNET 79000 NIORT	116 435,00€		116 435,00€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	98 517,41€		98 517,41€	

ANALYSE DES OFFRES
janv 2026

LOT N°15 - CHAUFFAGE - VENTILATION

COMMENTAIRES :

<u>CB ELEC</u> Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable. Après interrogation, l'entreprise confirme le montant de ses grilles extérieures et de sa GTC.	75 818,70€	<u>SEGUIN ET FILS</u> Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	82 164,35€
<u>ST ELOI FOUGERE</u> Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	104 908,63€	<u>HAYE JARRIAU</u> Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	113 260,39€
<u>BRUNET</u> Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	116 435,00€		

**Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : CB ELEC
Pour un montant de : 75 818,70€**

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°15 - CHAUFFAGE - VENTILATION

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
CB ELEC 79400 ST MAIXENT L'ECOLE		40,00	56,00	96,00	1,00
SEGUIN ET FILS 79500 MELLE		36,91	56,00	92,91	2,00
ST ELOI FOUGERE 86360 MONTAMISE		28,91	58,00	86,91	3,00
HAYE JARRIAU 79410 ECHIRE		26,78	51,00	77,78	5,00
BRUNET 79000 NIORT		26,05	53,00	79,05	4,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°15 - CHAUFFAGE - VENTILATION

	CB ELEC	SEGUIN ET FILS	ST ELOI FOUGERE
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- Les moyens humains sont indiqués (indication diplôme, absence expérience) - Les moyens matériels affectés sont détaillés 8,00	- Les moyens humains sont indiqués avec indication diplôme (absence expérience) - Les moyens matériels affectés sont détaillés 8,00	- Les moyens humains sont indiqués avec indication diplôme, expérience, etc... - Les moyens matériels affectés sont détaillés 10,00
Qualifications, références : 5 points	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise sont indiqués 5,00	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise sont indiqués 5,00	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise sont indiqués 5,00
Délai d'exécution : 5 points	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Il est détaillé par phase avec indication temps par binôme 5,00	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Il est détaillé par phase avec indication temps par binôme 5,00	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Il est détaillé par phase avec indication temps par binôme 5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Les dispositions sont détaillés (nuisances sonores, gestion des déchets, gestion SOGED) 20,00	Les dispositions sont détaillés (nuisances sonores, gestion des déchets, gestion SOGED) 20,00	Les dispositions sont détaillés (nuisances sonores, gestion des déchets, gestion SOGED) 20,00
Total	56,00	56,00	58,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°15 - CHAUFFAGE - VENTILATION

	HAYE JARRIAU	BRUNET
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- Les moyens humains sont indiqués (absence CV, diplôme, expérience) - Les moyens matériels affectés sont détaillés 7,00	- Les moyens humains sont indiqués (absence CV, diplôme, expérience) - Les moyens matériels affectés sont détaillés 7,00
Qualifications, références : 5 points	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise ne sont pas indiqués 3,00	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise ne sont pas indiqués 3,00
Délai d'exécution : 5 points	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Pas de détails par tâche 3,00	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Il est détaillé par phase avec indication temps par binôme 5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	Les dispositions sont détaillés (nuisances sonores, gestion des déchets, gestion SOGED) 20,00	Les dispositions sont détaillés (nuisances sonores, gestion des déchets, gestion SOGED) 20,00
Total	51,00	53,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°16 - ÉLECTRICITÉ

Estimation € H.T.	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
50 000,00€				
ENTREPRISES				
EEAC 79370 CELLES SUR BELLE	42 519,34€		42 519,34€	
SEGUIN ET FILS 79500 MELLE	45 314,09€		45 314,09€	
BRUNET 79000 NIORT	64 811,00€		64 811,00€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	50 881,48€		50 881,48€	

COMMENTAIRES :EEAC

42 519,34€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Après interrogation, l'entreprise confirme ses montants pour les chapitres 7,10, 11 et 12.

BRUNET

64 811,00€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

SEGUIN ET FILS

45 314,09€

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : EEAC

Pour un montant de : 42 519,34€

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°16 - ÉLECTRICITÉ

ENTREPRISES	CRITÈRES	Prix	Valeur Technique	Total des critères	Classement selon critères d'évaluation
		40,00	60,00		
EEAC 79370 CELLES SUR BELLE		40,00	51,00	91,00	1,00
SEGUIN ET FILS 79500 MELLE		37,53	51,00	88,53	2,00
BRUNET 79000 NIORT		26,24	58,00	84,24	3,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

LOT N°16 - ÉLECTRICITÉ

	EEAC	SEGUIN ET FILS	BRUNET
Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du CCTP (fiches produits / matériaux) : 10 points	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00	Les fiches techniques des principaux équipements sont fournies et respectent le CCTP 7,00	Les fiches techniques sont fournies et respectent le CCTP 10,00
Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (dont dispositions proposées pour la prise en compte de la coactivité sur le site) : 10 points	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00	- La méthodologie est satisfaisante. (phase de chantier détaillé) - Les dispositions coactivité site ne sont pas indiqués 8,00
Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 10 points	- Les moyens humains sont indiqués avec l'expérience et formation - Les moyens matériels affectés sont détaillés 8,00	- Les moyens humains sont indiqués avec formation de certains membres de l'équipe - Les moyens matériels affectés sont détaillés 8,00	- Les moyens humains sont indiqués avec formation de certains membres de l'équipe - Les moyens matériels affectés sont détaillés 10,00
Qualifications, références : 5 points	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise sont indiqués 5,00	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise sont indiqués 5,00	- Les références chantier sont indiqués et en corrélation avec celui-ci - Les qualifications de l'entreprise sont indiqués 5,00
Délai d'exécution : 5 points	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Il est détaillé par phase avec indication temps par tâches 5,00	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Il est détaillé par phase avec indication temps par tâches 5,00	- Le planning sera respecté par l'entreprise - Il est détaillé par phase avec indication temps par tâches 5,00
Dispositions proposées pour réduire les nuisances environnementales : 20 points	- Plusieurs dispositions sont évoquées mais manque de détail dans leur ensemble 15,00	Les dispositions sont détaillées (gestion des déchets, gestion SOGED) moins que les nuisances environnementales 18,00	Les dispositions sont détaillées (nuisances sonores, gestion des déchets, gestion SOGED) 20,00
Total	51,00	51,00	58,00

ANALYSE DES OFFRES

janv 2026

Désignation des lots	Estimation montants H.T.	Entreprises proposées	Montants H.T. Entreprises proposées avant négociation
LOT N°01 - DESAMIANTAGE	40 100,00 €	A.d.s. (Amiante Déconstruction Services)	33 288,80 €
LOT N°02 - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	152 500,00 €	SAS STPM	120 067,36 €
LOT N°03 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE	134 700,00 €	SAS STPM	97 033,66 €
LOT N°04 - CHARPENTE - OSSATURE BOIS - ITE - BARDAGE	167 600,00 €	POUGNAND	173 754,06 €
LOT N°05 - COUVERTURE - BACS ACIER - EVACUATION DES EAUX	26 200,00 €	À relancer	26 200,00 €
LOT N°06 - ETANCHEITE - EVACUATION DES EAUX	98 900,00 €	CHATEL ETANCHEITE	79 481,91 €
LOT N°07 - SERRURERIE	14 800,00 €	RAMBAUD METALLERIE	12 961,89 €
LOT N°08 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	53 900,00 €	RIDORET MENUISERIE	63 666,50 €
LOT N°09 - PLAFONDS - CLOISONS SECHES - ISOLATION	74 900,00 €	SOCOBAT	61 564,70 €
LOT N°10 - CARRELAGE - FAIENCE	49 300,00 €	SAS BOUCHET FRERES	45 271,14 €
LOT N°11 - PEINTURES	16 400,00 €	SAS DAUNAY-RIMBAULT	20 610,60 €
LOT N°12 - SOL SPORTIF	93 100,00 €	SPORTINGSOLS	93 855,60 €
LOT N°13 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	33 800,00 €	Marché de fournitures	33 800,00 €
LOT N°14 - PLOMBERIE - SANITAIRE	43 000,00 €	SEGUIN ET FILS	26 375,32 €
LOT N°15 - CHAUFFAGE - VENTILATION	88 500,00 €	CB ELEC	75 818,70 €
LOT N°16 - ÉLECTRICITÉ	50 000,00 €	EEAC	42 519,34 €
	1 137 700,00 €	MONTANT DU MARCHÉ TOTAL H.T.	1 006 269,58 €

EMPLOIS PERMANENTS – mise à jour du tableau des emplois permanents au 23 12 2025

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

ID : 079-200081511-20260114-D2026_11-DE



Filière / Grade (ou Assimilé)		Conseil 21/05/2025	Conseil 17/09/2025	Créatio post proposées	14/01/2026
Filière administrative		26	25	4	29
Fonctnl	DGS	1	1		1
Cat. A	Attaché Principal	2	1		1
Cat. A	Attaché	3	3	1	4
Cat. B	Rédacteur ppal 1ère classe	1	1	1	2
Cat. B	Rédacteur principal 2è classe	1	1		1
Cat. B	Rédacteur	2	1		1
Cat. C	Adjoint admf principal 1ère classe	4	4		4
Cat. C	Adjoint admf principal 2ème classe	2	2	2	4
Cat. C	Adjoint administratif	10	11		11
Filière technique		50	44	2	46
Cat. A	Ingénieur territorial	1	1		1
Cat. B	Technicien prcpl 1ère classe	2	1		1
Cat. B	Technicien prcpl 2ème classe				
Cat. B	Technicien	2	2		2
Cat. C	Agent de maîtrise prcpl	2	1	1	2
Cat. C	Agent de maîtrise	8	7	1	8
Cat. C	Adjoint technique prcpl de 1ère classe	19	15		15
Cat. C	Adjoint technique prcpl de 2ème classe	5	5		5
Cat. C	Adjoint technique	11	12		12
Filière culturelle		3	3		3
Cat. A	Attaché de conservation du patrimoine				
Cat. A	Bibliothécaire	1	1		1
Cat. B	Assistant de conservation principal 1ère classe	1	1		1
Cat. C	Adjoint patrimoine principal 2ème classe	1	1		1
Filière sportive					
Cat. B	Educateur				
Cat. B	Educateur prcpl 2ème classe				
Cat. B	Educateur prcpl 1ère classe				
Filière Police		1	1		1
Cat. C	Gardien Brigadier	1			
Cat. C	Garde champêtre chef principal				
Cat. C	Garde champêtre		1		1
TOTAL GENERAL		80	73	6	79

SOS MEDITERRANEE 2025

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le 26/01/2026
ID : 079-200081511-20260114-D2026_14-DE



EN CHIFFRES (au 27.11.2025)

BILAN 2025 EN MER et DANS LES AIRS

1 702 personnes décédées en Méditerranée, dont **1 187** en Méditerranée centrale

22 509 personnes interceptées par les autorités maritimes libyennes et renvoyées de force en Libye

1 325 personnes secourues par l'Ocean Viking au cours de **24** opérations de sauvetage

1 nouvelle opération aérienne et déjà **10** embarcations repérées

Depuis 2016, **42 702** personnes ont été secourues par SOS MEDITERRANEE dont **10 387** enfants

BILAN 2025 A TERRE

Près de **1 000** bénévoles réparti.e.s dans **22** antennes

20 130 élèves sensibilisé.e.s parmi les **150 000** élèves sensibilisé.e.s depuis 2015

450 événements de mobilisation citoyenne **50** salarié.e.s, stagiaires et volontaires réparti.e.s entre Marseille, Paris, Bordeaux et Rennes





Convention 2025-2026 dans le cadre du projet Mon Territoire au Fil de l'Eau Territoire : AAC de la Chancelée

SERTAD, La Chesnaye, 1 Chemin du Patrouillet, 79260 Sainte Néomaye

SIRET : 257 902 031 00026

Représenté par Daniel JOLLIT, Président

Et

La commune de Melle, Quartier Mairie, 79500 MELLE

SIRET : 200 081 511 00012

Représentée par Sylvain GRIFFAULT, Maire

Et

La commune de St Romans lès Melle, 4 place du Temple, 79500 Saint-Romans-lès-Melle

SIRET : 217 902 956 000 10

Représentée par Jérôme PELTIER, Maire

Et

L'association GRAINE Poitou-Charentes, 97 bis Rue Cornet, 86000 Poitiers

SIRET : 389 550 526 000 21

Représentée par Frédéric LASSALLE, Co-Président

Préambule

Mis en œuvre depuis 2018 sur plusieurs territoires du bassin versant de la Charente, le dispositif pédagogique multi-partenarial « Mon Territoire Au Fil de l'Eau » permet de répondre à un besoin de communication et de sensibilisation sur la préservation de la ressource en eau, sur des territoires où la qualité de l'eau est un enjeu prioritaire, au travers d'animations pédagogiques à destination du grand public et des scolaires.

Le GRAINE Poitou-Charentes est en charge de la coordination du Programme Mon Territoire au Fil de l'Eau, en partenariat avec les structures de gestion des eaux et les structures d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du territoire (Charente Nature, Jardins Respectueux, Nature Environnement 17, TERDEV, Les Petits Débrouillards Nouvelle-Aquitaine Nord, APIEEE, La Bêta-Pi, CPIE de Gâtine Poitevine, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Minute Papillon, CPIE Val de Gartempe, ...).

Article 1 – Objet

Le GRAINE Poitou-Charentes s'engage à coordonner la mise en œuvre du Programme **Mon Territoire au Fil de l'Eau** afin de mettre en place, sur la période d'août 2025 à Juillet 2026 sur le territoire de l'AAC de la Chancelée :

- ➔ Un Module scolaire décliné lors d'une journée banalisée à l'ensemble des élèves du territoire de Melle et St-Romans-Lès-Melle, avec expériences, sortie terrain et rencontres ;
- ➔ Un module public « Ateliers au Fil de l'Eau », sur le territoire de l'Aire d'Alimentation de Captage de la Chancelée (exploitée par le SERTAD).

La réalisation locale est confiée par délégation à une ou plusieurs associations d'EEDD adhérentes du GRAINE Poitou-Charentes.

Cette coordination nécessite de réaliser tout ou partie des missions suivantes :

- Sollicitation des écoles et des communes ciblées, sur la base des propositions des DSDEN représentées au comité de pilotage du Programme Mon Territoire Au Fil de l'Eau, en concertation avec les structures de gestion de l'eau du territoire concerné. *Les écoles peuvent aussi être proposées par les partenaires territoriaux.*
- Recherche de cofinancements, réalisation et suivi des dossiers de demandes de financement auprès des différents partenaires.
- Conventonnement et financement des prestations des structures intervenantes.
- Organisation des réunions de lancement du programme sur les territoires, réunissant les équipes pédagogiques des écoles concernées, les représentants des communes, des syndicats de gestion des eaux et des structures intervenantes.
- Suivi de la mise en œuvre, du respect des délais et du budget prévisionnel.
- Mise à disposition des structures intervenantes des outils de communication et d'intervention actualisés.

- Garantie du respect des contenus et modalités pédagogiques du programme.
- Recueil des données et réalisation des bilans intermédiaires et finaux.
- Prospection pour le développement du programme.
- Organisation et animation des instances de suivi (comité de pilotage et comités techniques) ainsi que tout point d'informations ponctuels nécessaire au bon déroulement du programme
- Résolution des cas complexes.

Article 2 – Engagement du GRAINE Poitou-Charentes et de ses relais EEDD locaux pour la mise en œuvre

- Inviter les signataires de la présente Convention : SERTAD, Communes de Melle et St-Romans-lès-Melle, à participer aux instances de suivi du programme.
- Informer régulièrement les signataires de la présente Convention du déroulement de la mise en œuvre du programme.
- Valoriser le partenariat avec les signataires de la présente Convention dans tous les supports d'intervention et de communication du programme.

Article 3 – Engagement des parties signataires : SERTAD, commune de Melle, commune de St-Romans-lès-Melle

- Participer aux instances de suivi du programme (comité de pilotage annuel et comités techniques)
- Soutenir le GRAINE Poitou-Charentes dans sa démarche de sollicitation des écoles et des communes ciblées
- Faciliter le travail de coordination du GRAINE Poitou-Charentes et son prestataire, en le mettant en lien avec les interlocuteurs pertinents sur le territoire.

Article 4 – Durée de la convention

La convention prend effet du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026.

Elle pourra être modifiée par la signature d'un avenant.

Article 5 - Modalités financières

5.1 Montant de l'opération

Les coûts totaux éligibles *estimés* de l'action sont évalués à **8 072 €** sur la durée définie par l'article 4, conformément à l'annexe 1. La contribution financière des partenaires locaux, signataires de la présente convention, s'élève à **2 666 €**, répartis comme suit :

- ➔ SERTAD : 50 % soit 1 333 €
- ➔ Communes de Melle et St-Romans-lès-Melle : 50 %, répartis entre elles, au prorata de 75 % pour Melle (soit 1 000 €) et 25 % pour St-Romans-lès-Melle (soit 333 €).

En fonction de financements complémentaires obtenus a posteriori de la signature de cet

avenant, ce montant pourra éventuellement être ajusté, uniquement à la baisse.

5.2 Modalité de versement

Le montant fixé selon les modalités précisées à l'article 5.1 ci-dessus, sera versé au GRAINE Poitou-Charentes par les signataires de la présente convention, sur présentation d'un mémoire de frais et d'un bilan d'activité.

Il a été prévu deux périodes de versements :

- ➔ A la signature de cette présente convention : 50% du montant de la contribution
 - SERTAD soit 666,5 €
 - MELLE : 500 €
 - St Romans-Lès-Melle 166,50 €
- ➔ En fin d'action : le solde de 50 %, sur présentation d'un bilan d'activité et des coûts engagés, soit :
 - SERTAD soit 666,5 €
 - MELLE : 500 €
 - St Romans-Lès-Melle 166,50 €.

A compter de la réception du bilan, les signataires de la présente convention disposeront d'un délai de 45 jours fin de mois pour procéder au règlement.

Article 6 – Modification des clauses

Toute modification des clauses de la convention doit être décidée d'un commun accord entre les parties signataires et ne peut être adoptée qu'après approbation écrite par celles-ci.

Article 7 – Litiges

En cas de litiges, deux représentants de chacune des parties signataires chercheront une solution amiable. Si cet accord n'est pas trouvé, le GRAINE Poitou-Charentes, le SERTAD, les communes de Melle et St-Romans-lès-Melle se réservent la possibilité de tout recours juridique légal.

Article 8 – Documents contractuels

Les documents contractuels constitutifs de la Convention sont les suivants :

- ➔ la présente Convention,
- ➔ le plan de financement de l'action en annexe 1
- ➔ la charte du dispositif Mon territoire au fil de l'eau, en annexe 2



Fait à Poitiers, le

GRAINE Poitou-Charentes,

SERTAD

Commune de Melle

Commune de St-Romans-lès-Melle

ANNEXE 1



PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – DISPOSITIF MON TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU

Programme 2025 - 2026 - modules scolaires et grand public

SERTAD – AAC DE LA CHANCELEE	Coût unitaire	Nombre Prévisionnel	Coût total Prévisionnel
ANIMATION			
Module scolaire – animations journée banalisée	2 300 €	1 événement	2 300 €
Module grand public – Ateliers Au Fil de l'Eau	3 150 €	4 rendez-vous	3 150 €
<i>TOTAL ANIMATION</i>			5 450 €
COORDINATION			
Coordination générale du dispositif et mise à disposition des outils (GRAINE Poitou-Charentes)	2 472 €	Forfait	2 472 €
<i>TOTAL COORDINATION</i>			2 472 €
<i>COMMUNICATION/LOGISTIQUE</i>			150 €
TOTAL BUDGET			8 072 €

RÉPARTITION FINANCIÈRE						
Financeurs	AELB	RÉGION	DREAL	SERTAD	MELLE	ST ROMANS LES MELLE
Montant	4 036	1 300	70	1 333	1 000	333
Pourcentage	50%	16%	1%	17%	12%	4%

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026



ID : 079-200081511-20260114-D2026_15-DE

ANNEXE 2

Charte Mon territoire au Fil de l'Eau



Nous souscrivons à la charte MTFE

Nom – Prénom – Qualité :

Signature & cachet

Nom – Prénom – Qualité :

Signature & cachet

Nom – Prénom – Qualité :

Signature & cachet